

CAHIER PEDAGOGIQUE

BIMESTRIEL

N° 30

Oct..Nov. 1972

7^e Année

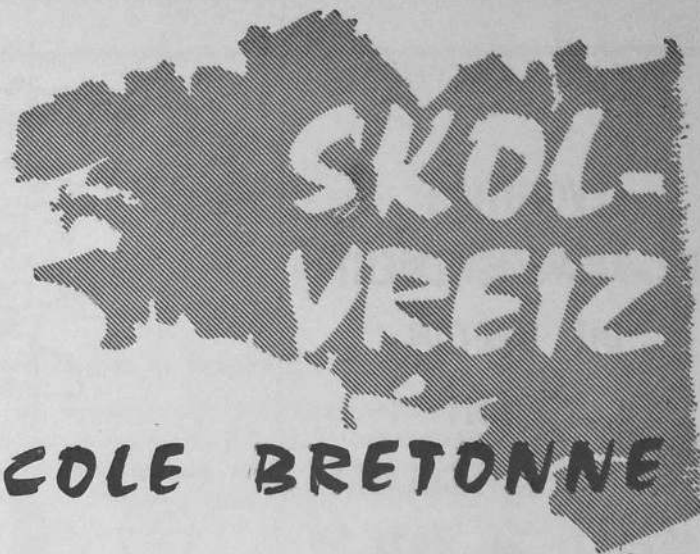
Rédaction - Administration :

« **SKOL VREIZ** »

Run Avel

29245 — PLOURIN - MORLAIX

C.C.P. 2248-25 RENNES



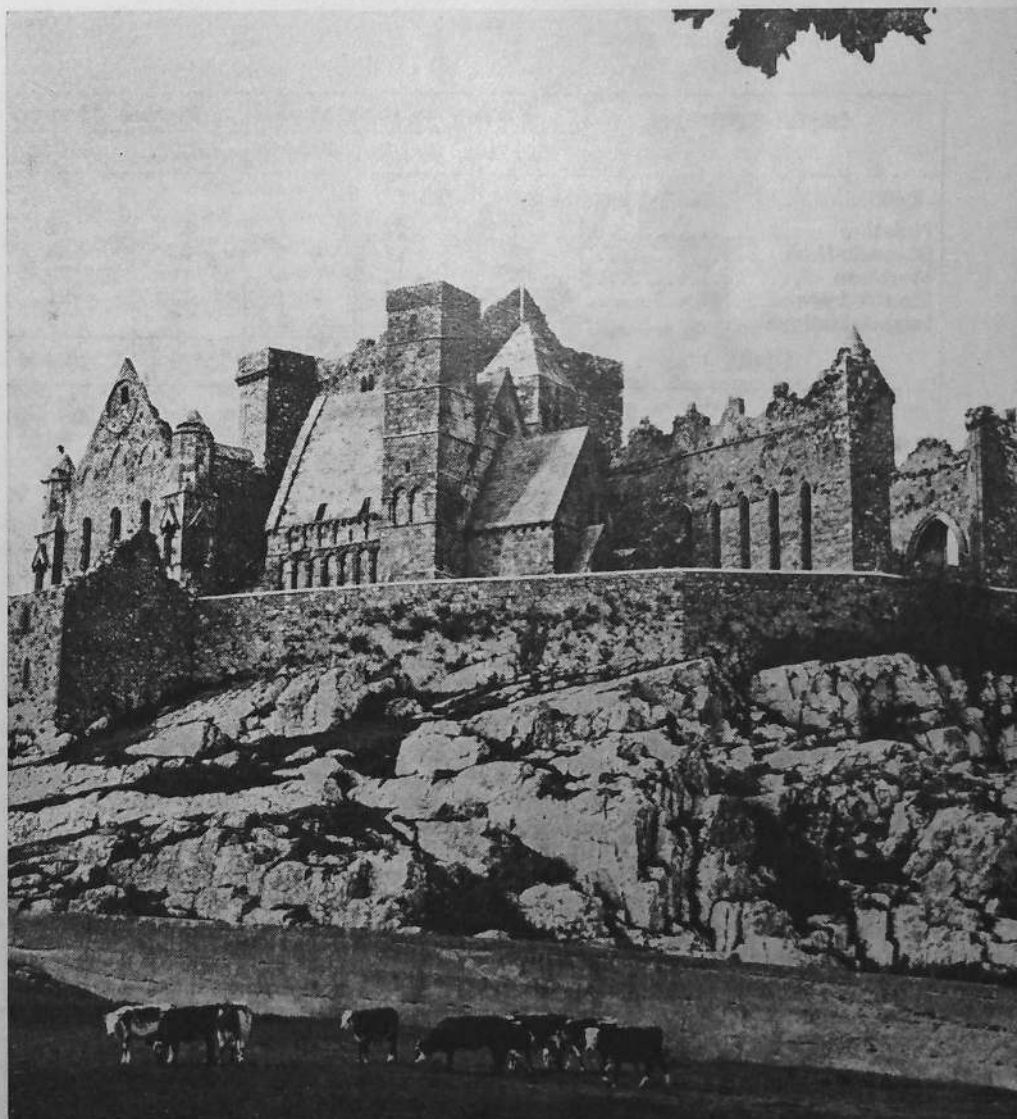
- Un exemplaire (6 numéros avec supplément) 20 F
- Abonnements d'école ou groupés : tarif spécial (voir p. 22).

SOMMAIRE

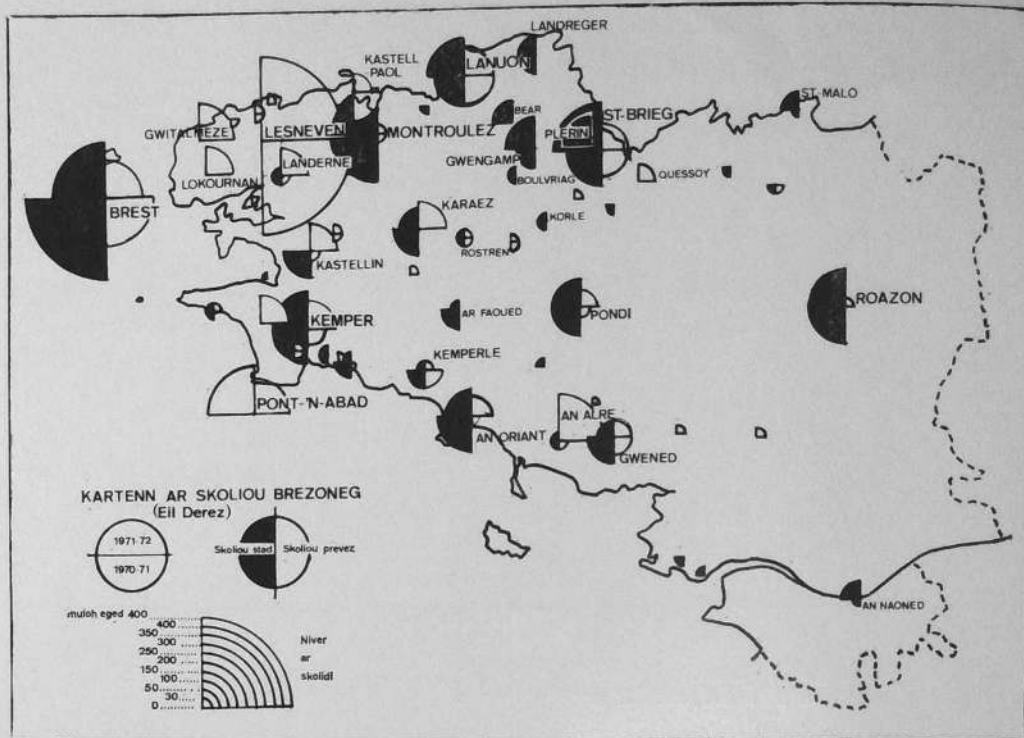
- **PENNAD-DIGERI** : Perag kelenn ar brezoneg ? (F. Morvannou).
- **SKOL AR BREZONEG.**
LODENN AR SKOLIQU-MAMM : Rimadellou evid ar re vihan.
- **PAYS ET PEUPLES CELTIQUES.**
Les origines du conflit irlandais (J. Guiffan).
- **GÉOGRAPHIE** : Les élevages modernes en Bretagne et leurs problèmes (P.Y. Le Rhun).
- **ETHNOGRAPHIE** : Les costumes de Cornouaille : Le groupe de Carhaix (R.Y. Creston).
- **DANSE** :
 1. - Quatre danses « **Fañch** ».
 2. - **Kan ha Diskan Fisel.**(F. Danno).

CI-CONTRE : Le château de Cashel, résidence des rois de Munster jusqu'en 1101. (Voir l'étude de J. Guiffan, page 9).

Photo Irish Tourist Board



ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT DU BRETON DURANT LES ANNÉES SCOLAIRES 1970-71 et 1971-72



DÉPARTEMENTS	Nombre de professeurs			Nombre d'heures/semaine			Nbre d'élèves inscrits (2d degré)		
	1970-71	1971-72	Différence	1970-71	1971-72	Différence	1970-71	1971-72	Différence
ENSEIGNEMENT PUBLIC (Enquête SKOL VREIZ)									
Finistère	27	27	0	57	72	+ 15	1 015	901	- 114
Côtes-du-Nord	20	17	- 3	36	43	+ 7	554	699	+ 145
Morbihan	13	12	- 1	21	23,30	+ 2,30	385	260	- 125
Ille-et-Vilaine	6	5	- 1	12	21	+ 9	142	196	+ 54
Loire-Atlantique	2	4	+ 2	3	5	+ 2	35	66	+ 31
TOTAL	68	65	- 3	129	164,30	+ 35,30	2 131	2 122	- 9
ENSEIGNEMENT LIBRE (estimations - diverses sources)									
Finistère	?	# 40	?	55	95,30	+ 40,30	1 208	1 416	+ 208
Côtes-du-Nord	?	?	?	16	29	+ 13	250	241	- 9
Morbihan	?	?	?	?	19	?	230	344	+ 114
Ille-et-Vilaine	?	?	?	?	6	?	?	30	?
Loire-Atlantique	?	?	?	?	?	?	?	?	?
TOTAL	?	?	?	?	# 149,30	?	# 1 688	# 2 031	# (+ 343)
TOTAL ENSEIGNEMENT (Public + Privé)									
	?	?	?	?	# 314	?	# 3 819	# 4 153	# (+ 334)

AVIS A NOS LECTEURS

Ces chiffres font état du nombre des inscriptions aux cours de breton dans le Second Degré. Ils résultent d'une enquête effectuée auprès des professeurs de breton de l'Enseignement Public. En ce qui concerne l'Enseignement Privé, les renseignements dont nous disposons sont, évidemment, beaucoup plus fragmentaires. Les totaux présentés serrent cependant de très près la réalité et ces chiffres doivent être considérés comme des minima.

Nous laissons à nos collègues le soin d'analyser ces chiffres qui traduisent un tassement du nombre des élèves en même temps qu'une amélioration de l'enseignement dispensé par les professeurs (accroissement du nombre des heures d'enseignement sans augmentation du nombre des professeurs). Il est à noter également que 1 500 élèves environ, dans l'Enseignement Public, ont manifesté le désir d'étudier le breton mais n'ont pu suivre de cours en raison du manque de professeurs.

Le présent état ne tient pas compte :

- des expériences d'initiation au breton dans l'enseignement élémentaire (200 élèves dans une dizaine de classes) ou de sensibilisation à cette même langue dans les écoles maternelles (800 élèves dans une vingtaine de classes du Finistère) ;
- des cours publics organisés par diverses associations culturelles ;
- des cours par correspondance dont le nombre d'élèves s'est encore accru durant l'année scolaire 1971-72 (entre 1 200 et 1 500 élèves résidant en Bretagne).

S. V.

perag kelenn ar brezoneg ?

Meur a abeg a zo, eveljust, evid ma vo kelennet ar brezoneg...

Eur yez hag a jom heb beza kelennet, a ya buan-tre war he zremvenan dre ma vez, tamm ha tamm, bruzunet en eun niver brasoh brasa a zoareou-komz. Drezo o-unan ar rann-yezou n'int ket traou fall, traou dister ha trefodach, rag, e-keñver ar yezoniezh, peb lañgach — zoken ma ne yeer ket beteg ober eur yez outañ — peb lañgach eta, a zo ken din, ken uhel, hag ar yez lennegel. Med, evid an darempredou etre an dud, eur yez bruzunet a vefe eur skoill braz, dreistoll pa z'eus eur yez all brasoh, hini ar Galloud, kelennet ez-ofisial er skoliou, azaleg ar skol-vamm beteg an uhella Skol-Veur. Setu, ma ne vefe ket kelennet ar brezoneg, ez afe muih c'hoaz war e ziskar, ha nompaz hebken e-sell ouz niver an dud a gomz anezañ, med e-keñver e yehed. Eur yez bruzunet n'eo ket eur benveg aez awalh evid an darempredou, ha dreistoll pa vez eur yez all, aze, e-kichenn, prest, e vefe diaez-kenañ d'an dud chom heb ober ganti, peogwir, hirio an deiz, deg ha pevar ugent war gant euz ar vrezonegerien a zo ive, mod pe vod, mad pe fall, gallegerien, hag aliez, ar vrezonegerien a vez douget d'ober gand ar galleg. Evid meur a abeg : abalamour, a-wechou, e kav dezo eo sevennoh, pe, gwechou all, e kav dezo eo aesch, liamma an darempredou gand vrezonegerien hag a zo euz eun tolead eun tammig disheñvel diouz o hini, e-keñver yez. Perag ne vefent ket douget ? Dre gaer pe dra hag, desket o-deus ar Vretoned ar galleg er skol, ha setu, peogwir n'int ket pennou skañv na pennou foll, ar Vretoned o-deus komprenet e oa ar galleg eur benveg aez da gaoud evid klask o zammig kreun eun tamm partoud. Eun dañjer a oa neuze, eveljust : teurel eur zell a-dreuz ouz ar brezoneg, peogwir, evid eul lodenn vad a vrezonegerien, ar brezoneg a oa bet, e gwirione, eur skoill, diaez mond dreistañ, ha ne vez ket sellet outañ evel ar pezh eo e gwirione : eun dra dalvouduz, eul lodenn wir, an hini wirra marteze, euz danvez Breiz. Setu aze eun abeg mad, me gav din, evid ma vo kelennet ar brezoneg. Ha n'eo ket evid ma vo hanter-gelennet, pe wasoh, kelennet dre guz, en eur gemer kalz poan, med kelennet da vad, war wel d'an oll. Ha dond a ran bremañ, neuze, da zisplega deoh eun abeg all.

M'eus aon — e gwirione, n'am-eus ket aon, ar hontrol beo an hini eo : levezet vraz zo em halon — m'eus aon memestra, e weler, hirio an deiz, cheñchamañchou, hag a zo souezuz, pa zeller ouz an amzer dremenet, ha n'eo ket an amzer dremenet gwechall-goz, med an amzer a zo just aze, war on leh. Ya, n'eus ket pell zo, an dud, ar pennou braz da genta, ar re o-deus levezon war an dud all, war an dud vunud dreistoll e keñver ar gizioù, ar pennou braz eta, ne oa ano ebed ganto nemed euz ar zevenadur ollvedel, euz ar zevenadur Meur. Ha setu e oa, e peb bro, eur frammadur damheñvel awalh partoud : yez ar vro — gand ma oa eur vro dieub, ha gallouduz eveljust, med dieub da genta —, ha, da houde, latin, gregaj, eur yez estren pe ziu (hag a veze kelennet evel ma vefe bet al latin, e doare eur yez varo eta). Eun tamm matematik (pe jedoniezh) war ar marhad, ha setu aze penaoz e veze sevenet eun den yaouank, eur bourhiz yaouank kentoh, rag, red eo lavared, an dud vunud, al labourerien, ne veze ket roet dezo nemed eun tamm deskadurez, tra-walh evid beza barreg en o micher, ha mad pell 'zo. Nebeud tre a lennegez, yez estren ebed, da lavared eo na latin, na gregaj, na zoken ar zaonneg pe an alemaneg, e-pad an amzer ma ne yee ar grennarded nemed d'ar zantifikad. Pa lavaran yez estren ebed, ze zo hervez, eveljust, rag, er vro-mañ, evid ar vrezonegerien, bez e oa eur yez estren. Azaleg an deiz kenta ma veze kaset ar vugale d'ar skol, ar galleg a oa, e gwirione, eur yez estren evito, hag e oa red mad dezo ankouaad ar brezoneg, ober hebtañ da vihana, peogwir, ez-ofisial, ne oa ket outañ... Hag ar galleg, memez mod, ne oa ket outañ eur yez estren, peogwir e oa yez Pariz, yez ar Gouarnamant, yez ar Republik, yez ar vourhizien ive... Ar yez-se e veze graet evel ma vije bet a-viskoaz yez ar vrezonegerien... Goude-ze, eo bet digoret frankoh da vugale al labourerien, dorioù ar skolachou hag al liseou, ha setu lakaet ar baotred-saout, ar vugulion, bugale an devezourien, war memez troad gand re an Aotrouien.

Ha beh d'al latin, d'ar gregaj, d'ar zaozneg ha d'ar galleg ive ! Ha setu paotred ha merhed ar c'houerien hag ar vartoloded o tarempredi Pascal ha Boileau, hag oh ober (pe o klask ober) an diforh etre c'hoariva Corneille hag hini Racine. Ha, ma Doue ! arabad deom devi ar pez on-eus adoret, m'on-eus adoret anezo eveljust. Gwir eo ive ez eus bet tud dispaket, Bretoned ha Brezonegerien, gand ar zevenadur-ze. Koulskoude, eur gaou braz a veze graet outo, hag ouz pobl ar vrezonegerien en he fez. Eur gaou braz, ya, zoken heb gouzoud dezo, dre ma veze skarzetaet ar brezoneg, yez o havell, diouz ar zevenadur. Ya, sevenet e veze Bretoned ha Brezonegerien heb ma veze sellet ouz ar pez a jom eul lodenn diwerzuz euz o fersonelez. Eveljust, ne oam ket on unan o houzañv ar gaou-se : an traou a oa heñvel mik en oll broiou bihan, er c'holoniou. Ha m'eus aon bremañ e-neus c'hoant braz ar re yaouank e vefe cheñchet penn d'ar vaz, ha pa c'hoanta ar re yaouank eun dra bennag, da ziwall zo ! Ya, me gred eo aet skuiz ar re yaouank gand ar Zevenadur Meur, gand an doareou ma veze lakaet en o zao tud sañset sevenet : « tud sevenet » Da zutal ! Ya mond a ra ar re yaouank skuiz gand an tabud — an tabud nemetañ — etre ar C'hlasiked hag ar Romantiked, pe gand an islonk meur a zo etre doareou Proust ha re Gide. An tabutou-se, an divizou-se, ar c'hudennou-se n'int ket on re-ni ; setu aze kudennou hag a zo n'ouzon ket ped leo war n'ugent diouz or buhez-ni ; arabad soñjal e vefe kalz a dud e Bro-Frañs gouest da houzoud, douget da veza prederiet gand kudennou al lennegez. Dija evid gallegerien, evid bugale micherourien ha paizanted ar Frañs, ar c'hudennou-se a zo kudennou faoz ; n'eus tamm blaz ebed gand an doare-ze da zelled ouz al lennegez. Al lennegez, e gwirione, an darn vrasa anezi a zo bet savet, pe dibabet da veza studiet er skol, gand bourhizien hag evid bourhizien. Setu eh ouzom mad eo aet skuiz paotred yaouank Reims, Tours ha Rouen da skwer, gand ar zevenadur bourhiz. Soñj mad am-eus pa'm-eus tremenet an Agregasion, 6 vloaz zo, e oa bet goulennet diganeom en or studiaden-veur (pe disertasion) — hag e pade seiz eur ar c'hoariaden-veur ! — skriva traou a-bouez, pe kentoh hag e tiefe beza a-bouez !, diwar-benn Eupalinos, l'Ame et la danse, diou euz oberennou Valery. Mad. Poaniet on-eus da skriva an nebeuta sotoniou m'on-eus gellet, ha gouzoud a reem ive e oa eur sakre gounid war al leh. Eun nebeud miziou goude — dizammet kaer ar re ahanom a oa bet resevet — on-eus lennet rapport an Enseller-Meur, diwar benn an Agregasion-se. Ar paour-kez den-ze a oa mil chalet, ablamour, war e veno, ne oa ket deuet a-benn kalz euz ar genstriverien da rei dezañ traou a-bouez da lenn, diwar-benn kudenn veur Eupalinos ha l'âme et la danse. Skriva a rae, zoken, ne oa marteze, etre ar hant a zanvez-agreged o konkouri, nemed eun hanter dousenn bennag, gouest da houzoud mad penaoz ober war dro ar gudenn veur-se. Ar re all, emichañs, ne oant nemed genaouienn. Me, ne oan ket e-barz an hanter dousenn-se, sur mad. Ha n'on ket kemplekset gand kement-se koulskoude. D'am meno, eur c'hwitadenn eo bet ar Zevenadur Meur. Ha kement-mañ zo gwir dija evid gallegerien ha Gallaoued rik. Petra vo lavaret neuze evid ar vrezonegerien hag ar Vretoned a zo ahanom ? Skarzetaet eo bet ar zevenadur-pobl diouz an danvez-studi a viskoaz, ablamour, sañset, ar zevenadur-se ne oa ket din awalh, uhel awalh, OLLVEDEL awalh ! Bugale ar vicherourien hag ar baizanted a ranke en em domma, en despet dezo ma oa red, ouz kudennou meur al lennegez, bet dibabet evito gand « tud sevenet », da lared eo, sevenet e giz ma veze sevenet ar vourhizien e Pariz hag er c'heriou mall warno beza damheñvel ouz Pariz. Eveljust, kement-mañ ne oa gwir nemed evid ar studiou hir, klasel pe vodern. Evid ar studiou berr, ne oa ket ano, koulz lavared, euz lennegez, ha pa oa ano outi, a dammou, e tenne honnez ive ouz an hini vraz. Dre chañs, bremañ eo bet demokratizet eun tamm bennag an deskadurez, da lavared eo, daoust ha ma chom atao ar stur gand ar vourhizien, nompaz an uhella marteze, med beteg pazennou uhel memestra. Med siwaz ! Lod euz ar re-ze, tud ar bobl anezo, a zo, koulz lavared, kollet evid ar bobl : deuet int da veza mevelien d'ar sistem ez int ar frouez anezañ. Setu ar re-ze a lak bremañ ive, diouz o zu, ar mekanik da vond endro...

Koulskoude, kreski 'ra niver an dud, kelennerien, studierien, skolidi, aet skuiz gand ar Zevenadur Meur, ar pez a veze graet outi ive, m'ho-peus soñj « la culture désintéressée ». Brao awalh eo beza désintéressé, beza dineh e-keñver an arhant, pa vez leun awalh, pa vez reut awalh e voujedenn gand unan bennag. Setu aze adarre eun emzalh bourhiz. Bugale ar bobl, tud ar bobl, n'hellont ket beza evelse dineh, rag o finvidegez oll a zo ganto en o

empenn. Klask a ran troiou ; koulskoude sklaer eo an traou ; c'hwited eo ar Zevenadur Meur, echu mad eo gantañ. A-wechou, aliez zoken, e vez klevet kelennerien, ensellerien o lavared eo izel al live, pe eo diskennet al live. Ya, me gav din kentoh n'ema ket gwall vad o hont ken gand Racine ha La Rochefoucauld. Roit brezoneg da skolidi Vreiz, ha n'on ket sur e vefe, sañset, izel al live ganto. An dud yaouank a zo o klask eun danvez-studi tost ouz o halon, tost ouz o bro, tost ouz o freder e sell o amzer da zond. Arabad soñjal koulskoude e vefent o klask beza karhariet en eur zevenadur bihan pe zister, nann ; daou dra disheñvel krenn e verzer e sperejou ar re yaouank : eur c'hoant braz da veza gwriziennet en eur vro, da adkavoud o gwriziennou, ha da-heul, eur c'hoant ken braz all, da veza breudeur ha kamaladed da neus forz peseurt den, da neus forz peseurt tud war an douar. Setu aze eun emzalh reiz : beza eun den e-touez an dud, breur da baotred ar Chin evel da re Guba, pe me oar ; ha, war eun dro, nompaz beza n'eus forz peseurt den ; nann, beza eun den gand e verkou resis ha diwerzuz. Tud an amzer-mañ ne fell ket dezo beza lonket gand mekanikou ha roboiou ; heb dale, ma kendalh ar bed da vond evel 'ra, e vim oll dre harz beza toud Amerikaned dre on doare-beva, on doare-santoud, ha marteze dre or yez... Aze, neuze, e lavarom, krak ha berr, nann. Ha kement hag ober, bezom eta. nompaz Europeaniz, med Bretoned, penn, kil ha troad, na petra 'ta ? Hag evid beza Bretoned, daoust hag eñ ez eus tu d'hen beza heb ar brezoneg ? Ne lavaran ket eo red da beb Breton komz brezoneg, dre gaer pe dre heg, nann. Ne vo ket lakaet ar simbol d'ar re a vo bet paket o kaozeal galleg. Med, koulskoude, ar yez, heb beza eul lodenn red e danvez Breiz, a zo ar merk, marteze ar sklaerra, euz personelez ar Vretoned. M'ho-peus c'hoant, ar brezoneg zo yez Vreiz, med n'eo ket yez an oll Vretoned, ha zoken n'eo ket ar yez nemeti euz eun darn vraz euz ar Vretoned, rag, eur wech c'hoaz, ar vrezonegerien o re deuet da veza gallegerien ive. Koulskoude, ouz ar brezoneg eo en em domm ar re yaouank. Brezonegerien anezo pe get, rag santoud a reont an dalvoudegez, hag ive ar merk e zibheñvelled, a zo e-barz ar brezoneg.

Ha, tamm ha tamm, e teuan da zisplega deoh an trede abeg, evid ma vo kelennet ar brezoneg. N'eo ket an oll vrezonegerien, pell ahano, tud emskianteg, Bretoned emskianteg, ha meur a hini a weler tomm ouz ar vro heb beza brezoneger, ya. Da houde, e-touez ar vrezonegerien emskianteg. bez ez-eus eun toullad tud kiladuz, mirourien, oh en em viroud ouz tud ar bobl hag ouz brezoneg ar bobl, evel ma vefe ar vosenn ganto, pe al lorgnez warno. Ar re-ze o-deus graet euz ar brezoneg eur pal, ar pal nemetañ koulz lavared. Ne reont ket foultr kaer ouz amzer da zond ar brezoneg e genou an dud ; er c'hontrol, ar brasa fae a reont war ar brezoneg koh saout, ar brezoneg teil, an trefodach sañset a zo gand an dud, hervezo. Evito, ar brezoneg zo deuet da veza eun Doue, hag e rank an oll pennaoulina dirazañ. Ar brezoneg a zo evito da veza miret gand eun nebeudig tud emskianteg awalh evid glanaad, an abreta ar gwella, ar brezoneg gallekaet gand an dud — ha goude ze, moarvad, momifia anezañ — Evid ar re-ze, amzer da zond ar brezoneg a vez lakaet uhellog eged amzer da zond ar Vretoned. N'o-deus ket komprenet eo dao deom kaoud ar brasa doujañs evid labourerien Vreiz a ra gand ar brezoneg bemdez Doue, ar brasa doujañs, ya, rag gand labourerien Vreiz — ha n'eo ket bourhizien Vreiz ! —, gand labourerien Vreiz eo bet miret ha digaset beteg ennom ar brezoneg. Ha ma fell deom beza araokourien, ha tud euz an tu kleiz, da lavared eo tud hag o-deus doujañs evid oll boblou ar bed, tud prederiet gand ar justis hag ar frankiz, tud a-du gand emgann ar c'hlasou ha gand ar stourm lakaet da vond war-raog bemdez gand paotred ar sindikadou, ma fell deom, eta, beza araokourien, daoust-hag-eñ n'eo ket red mad deom divenn ha kas war-raog ar stourm evid ar justis hag ar stourm evid yez pobl Vreiz war eun dro, da lavared eo, amañ yez pobl Vreiz-izel da genta ? Setu neuze, ar brezoneg eo red dezañ beza eul lodenn gaer euz Sevenadur Pobl Vreiz. Ar brezoneg a zo unan euz ar pouezusa binviou ma vo lakaet ganto Pobl Vreiz da jom en he zao. Tud bet breset ablamour d'o yez a hell hag a dle beza dispaket dre o yez ha gand o yez. Pobl Vreiz zo marteze dre-harz beza lonket, piou 'oar pegeit e vo c'hoaz outi, gand an divroa, an dilabour ? Red eo dezi eta, sevel he fenn evel pobl Vreiz en he fez, hag eur wech c'hoaz, ar brezoneg a zo eul lodenn diwerzuz euz he fersonelez. Ma en em domm ar Vretoned ouz ar vro, ouz ar yez, ma nah ar Vretoned hiviziken mond kuit da glask labour e broiou all, kement-se a c'hoarvezo dre ma vo bet cheñchet penn d'ar vaz gand ar Vretoned o-unan da genta. E-keñver ze, ar brezoneg a zo eur benveg a zispah, rag ma vez

kelennet ar brezoneg er skol, e vo, war eun dro, silet e sperejou ar re yaouank ar youl da jom er vro kousto pe gousto. Evelse marteze e vez adsavet poblou, n'ouzon ket. Spi am-eus koulskoude ez eus tu aze da adlakaad pobl Vreiz en he zao. Setu perag, arabad eo ober fae war an emgann sevenadurel. Eveljust, n'eo ket trawalh kas war-raog ar stourm se. Med eun doare eo da zispaka, da zigeri spered an dud, gand ma vo liammet, eveljust, gand an emgann pemdezieg evid ar bara, ar c'hig, ha tammou traou all da heul c'hoaz. Ya, ne hell ket an emgann sevenadurel beza klok outañ e-unan. Pa stourm pobl Vreiz da jom ar pezh eo-hi, pa boagn da veza doujet, ar pezh a glask eo chom en he zao evel pobl ; ha setu eo bet mahagnet en he fersonelez ; red eo bet da vugale Vreiz mond kuit diouz ar vro, dilezel ive yez o havell, aliez an daou dra war eun dro, hag aliez eo deut ar Vretoned da veza tud estren en o bro, dre ma teue uzinou-pirat da waska ar vicherourien ; ha setu e oa red aze ive cheñch micher. Ar baizanted o tond da veza micherourien a cheñch yez, rag evid al labour, mad e oa d'ar Vretoned gouzoud ar galleg.

Ha bremañ, petra da lavared ? N'eo ket sur tamm ebed ez afe war well stad ar brezoneg. Eveljust, gand ma yelo war wellaad stad ar Vretoned da genta... N'hellan ket kaer diougana, ober ma profet. Sur mad e vez sellet ouz ar brezoneg evel ouz eun danvez a dalvoudegez gand ar studierien, ar gelennerien, pe lod anezo da vihana. Ma vefe kelennet ar brezoneg e peb derez, e teufe marteze ar vicherourien, ar baizanted hag ar vartoloded a ra gantañ bemde, d'en em domma outañ ha da lakaad o bugale da studia anezañ. Poan o-deus bet paotred an tu kleiz d'en em domma ouz ar brezoneg, hag a oa koulskoude yez eur milion a dud e penn kenta ar hantved-mañ. Lennet ho-peus, emichañs, al leor embannet gand Yann Cheun GUIOMAR « Emile MASSON : Ar Vretoned hag ar Sosialism ». Aze e weler frez ar c'hwitadenn a oa dre harz erruoud ma vefe chomet ar sosialisted (re an amzer-se) da vouza ouz ar brezoneg dre ma oa, sañset, eur yez a veleien... Med, evel ma lavar MASSON, eur yez outi heh-unan n'eo ket kiladuz, ne hell ket beza euntueg. Eveljust, ober a ra ganti en eun doare disheñvel krenn an araokourien hag ar virourien. Ar virourien, gwir ano : tud o klask miroud, derhel ar brezoneg (hag ar Vretoned) er stad m'ema, heb kemm netra ennañ, nemed dre hantererez ar geriou chimik ; an araokourien avad n'o-deus ket aon euz eur ger galleg pe zaou silet er brezoneg, gand ma chom e frammadur, da lavared eo e yezadur, yah ha glan. Ha dreistoll, ar yez zo da bobl Vreiz en he fez, ha n'eo ket d'eun dornadig tud hag o-defe lakaet o hrabanou warni ; setu ma lak al labourerien geriou galleg er brezoneg, ganto ema ar wirione, ha dreistoll red eo lavared : penaoz e hellfent chom heb ober kement-se, peogwir n'eo ket kelennet, n'eo ket bet kelennet biskoaz ar brezoneg !

Den ebed ne oar eta pehini eo amzer da zond ar brezoneg, piou a raio gantañ a-benn hanter kant vloaz amañ. Ne vefe ket dibosubl, koulskoude, gweloud or yez koz o tond war ar horre, ma vefe kelennet da vad azaleg ar skoliou-mamm beteg ar Skoliou Meur. Ne vo ket ankoueet ar galleg koulskoude. Ezomm o-deus ar Vretoned outañ evid darempredou an ekonomiezh hag ar c'henwerzh, hag ive evid an darempredou etrevroadel. N'eo ket sur tamm ebed ez afe ar maout gand ar zaonneg heb dale. Setu e chom e Breiz diou yez o selled a-dreuz an eil ouz eben. Yez ar famill, yez ar skol ive evid eul lodenn, yez meur a zarempred etre an dud er vro a dlefe beza ar brezoneg ; ar galleg a vefe evid an darempredou gand an dud estren ha gand ar Vretoned n'int ket brezonegerien. Marteze planedenn peb den en amzer da zond a zo beza diouyezeg pe liezyezeg : n'om ket a-eneb, gand ma vo, evidom, unan euz ar yezou-se ar brezoneg, evid ar re a fell dezo kaoud anezañ. Ha mad e vefe d'ar brezoneg beza anevzet evel yez Vreiz a-bez, zoken ma ne ra ket ha ma ne raio ket an oll Vretoned gantañ. Ablamour da gement-se eo dao d'ar gouarnamant plega evid ma vo kelennet ar brezoneg partoud e Breiz hag ive, ma 'z-eus tu, en diavez euz Breiz. Ne reom diagentidi, ouz on tud koz. N'eo ket prest avad ar Vretoned yaouank da blega, me gav din, ha da lezel yez ar vro da vond da goll. Gand ar yez, ha gand meur a dra all c'hoaz o selled ouz ar vro, e vo, marteze, adkavet gand or c'henvroiz ar c'hoant da jom er vro, da veza enni tud hag a oar ober, tud hag o-deus plijadur oh ober eun dra bennag. tud hag o-deus plijadur oh en emgann evid mond war-raog, dastumet ganto mad toud o ijin, toud o nerz kalon hag o galloud. Neuze 'ta, marteze e chom gwir memestra — en eun doare dihortoz — neuze 'ta e chom gwir ar bomm koz « Heb brezoneg, Breiz ebed ».

F. MORVANNOU.

Rimadellou evid ar re vihan

I. - Kotogotogog...

Disul me vo pinvidig,
Disul me vo pinvidig,
Pa 'm bo prenet eur yarig,
Pa 'm bo prenet eur yarig,
Grag, grag, grag, eme va yar,
Kotogotogog, eme 'r c'hillog

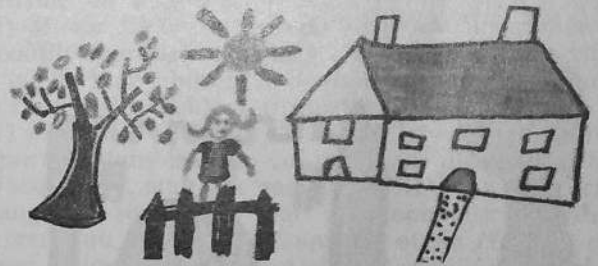
Disul me vo pinvidig, (2 wech)
Pa 'm bo prenet eur c'hiig, (2 wech)
Aou, aou, aou, eme va hi,
Grag, grag, grag, eme va yar,
Kotogotogog, eme 'r c'hillog.

Disul me vo pinvidig, (2 wech)
Pa 'm bo prenet eur c'hazig, (2 wech)
Bismaraoñ, eme va haz,
Aou, aou, aou, eme va hi,
Grag, grag, grag...

Disul me vo pinvidig, (2 wech)
Pa 'm bo prenet eur marhig, (2 wech)
Ouin-hin-hin, eme va marh,
Bismaraoñ, eme va haz,
Aou, aou, aou...

Disul me vo pinvidig, (2 wech)
Pa 'm bo prenet eur wregig, (2 wech)
Hi-hi-hi, eme va gwreg,
Ouin-hin-hin, eme va marh,
Bismaraoñ...

Dimanche, je serai riche,
Quand j'aurai acheté une petite femme,
Hi-hi-hi, dit ma femme,
Ouin-hin-hin, dit mon cheval,
Bismaraoñ, dit mon chat,
Aou, aou, aou, dit mon chien,
Grag, grag, grag, dit ma poule,
Kotogotogog, dit le coq !



II. - Bizig

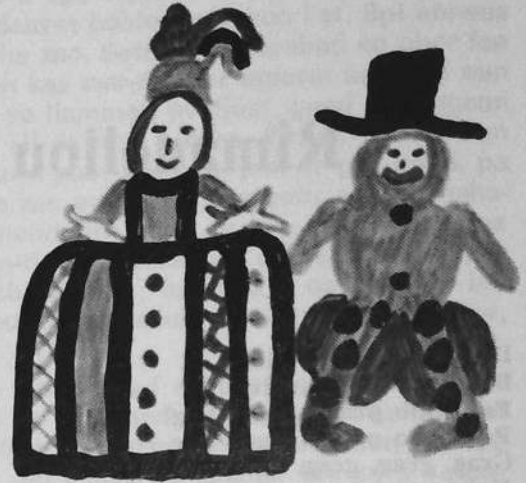
- Bizig, ma haz,
E peleh oh bet ?
- E-barz ti mamm-goz.
- Petra 'peus bet ?
- Krampouez fritet en amann !
- Ha peus ket degaset tamm ebed din ?
- Nann !
- Kerz kuit, loen louz !



- Bizig, mon chat,
Où es-tu allé ?
- Dans la maison de grand-mère.
- Qu'as-tu eu ?
- Des crêpes frites dans le beurre !
- Et tu ne m'as pas rapporté un morceau ?
- Non !
- Vas-t-en, sale bête.

III. - Ar Roue hag ar Rouanez

Ar Roue hag ar Rouanez
A oa o tenna panez.
Ar panez a oa kaer...
Aet toud gand al laer !
Al laer a oa fin ;
Aet oa da eva gwin !
Ar gwin a oa kreñv,
Stropa 'ra e benn doh ar gwez !
Ar gwez a oa kaled,
Stropa 'ra e benn doh an oaled !
An oaled a oa tomm,
Troet eo bolom !



Le Roi et la Reine
Arrachaient des panais.
Les panais étaient beaux...
Ils furent emportés par le voleur !
Le voleur était malin ;
Il était allé boire du vin.
Le vin était fort,
Il se frappe la tête contre les arbres !
Les arbres étaient durs,
Il se frappe la tête contre le foyer,
Le foyer était chaud,
Tourné bonhomme !

IV. - Hei da Gemper

Hei da Gemper ! Hei d'ar Pont !
Da Bont 'n-Abad rankan mond,
Da gerhad brignon d'an itron !

Hue à Quimper ! Hue à Pont-Croix !
A Pont-l'Abbé je vais tout droit
Quérir du gruau pour la dame.

LES ORIGINES DU CONFLIT IRLANDAIS

La situation économique, sociale et politique de l'Irlande contemporaine (au nord comme au sud) et la grave crise qui secoue l'Irlande du Nord depuis 1968 sont le résultat de quatre siècles de domination coloniale :

- situation toujours coloniale au sens politique en Irlande du Nord,
- situation néo-coloniale (au sens économique du terme) en Irlande du Sud depuis 50 ans.

I. — L'IRLANDE, CELTE OU BRITANNIQUE ?

L'Irlande, à l'origine libre et gaélique, est le seul pays d'Europe occidentale qui a été épargné par les invasions romaines, puis germaniques. Aux VII^e et VIII^e siècles, « l'île des saints et des savants » (comme on la désignait alors) connaissait la plus brillante civilisation de l'Europe : c'est « l'âge d'or » de l'Irlande.

Aussi cette île si prospère fait-elle l'objet de convoitises : les Scandinaves au IX^e siècle et les Anglo-normands au XII^e siècle prennent pied en Irlande, mais ces premières invasions ne bouleversent guère les structures économiques et sociales de l'île. La civilisation celtique tient bon et finit même par s'imposer aux envahisseurs. La tutelle de l'Angleterre sur l'Irlande (Traité de Windsor, 1175) reste purement nominale jusqu'à la fin du XV^e siècle.

Pour assurer totalement la domination anglaise sur l'Irlande, il fallait détruire l'ancien ordre social (la civilisation gaélique) sous toutes ses formes : économiques, politiques, religieuses et culturelles. Or, *l'avènement des Tudors (fin XV^e) marque le début d'une triple mainmise anglaise sur l'Irlande :*

— *mainmise politique* : la Loi Poynings (1494) subordonne la législation du Parlement de Dublin à celui de Londres et en 1541, un roi d'Angleterre (Henri VIII) prend pour la première fois le titre de « roi d'Irlande ».

— *mainmise économique* : c'est la politique des « Plantations » qui commence dès 1556 (il s'agissait de « planter » des colons anglais en Irlande pour créer des noyaux fidèles au milieu de populations peu sûres). Elle marque le début de la question agraire qui se prolongera jusqu'au XX^e siècle.

— *mainmise religieuse* : cette double domination politique et économique de l'Angleterre sur l'Irlande coïncide avec le début de la Réforme en Angleterre. Or, si cette révolution religieuse et politique à la fois a été en Angleterre le prélude à la révolution industrielle, elle a été considérée en Irlande comme un renforcement de l'agression étrangère (le roi d'Angleterre devenant le chef de l'Église officielle d'Irlande, la lan-

gue anglaise étant imposée dans les livres de prière...). *Les divergences politiques et les luttes sociales auront désormais une teinte confessionnelle.*

Cette triple domination anglaise s'est développée du XVI^e au XVIII^e siècle en trois étapes, l'Irlande étant à chaque fois la principale victime de conflits extérieurs dans lesquels elle s'est trouvée entraînée.

1) *Fin XVI^e - début XVII^e* : de 1569 à 1607, l'Irlande est au cœur de la lutte opposant l'Angleterre à Philippe II d'Espagne et au pape Grégoire XIII. Le résultat est la destruction de la plus gaélique des provinces de l'Irlande, l'Ulster. Par la « plantation » de colons anglais et surtout écossais (des Celtes eux aussi !), l'Ulster constitue désormais la place-forte du protestantisme en Irlande.

2) *Milieu XVII^e* : l'Irlande se trouve entraînée dans le conflit opposant Charles I^{er} et Cromwell. La victoire de ce dernier aboutit à de nouvelles « plantations » en faveur des soldats protestants anglais (1650-1652).

3) *Fin XVII^e - début XVIII^e* : l'Irlande joue un rôle important dans la lutte qui oppose Guillaume d'Orange à Jacques II, soutenu par Louis XIV. La victoire des Orangistes se traduit par une nouvelle distribution de terres au profit des vainqueurs et, en 1703, les catholiques irlandais ne possédaient plus qu'1/7 du sol irlandais (principalement dans les terres les plus pauvres, à l'Ouest).

II. — L'IRLANDE, COLONIE ANGLAISE.

Au début du XVIII^e siècle, l'Irlande est une véritable colonie anglaise sous toutes ses formes : politiques, économiques, religieuses et culturelles. Entre la masse des indigènes et la métropole se constitue et se développe une nouvelle classe : celle des colons anglais ou écossais établis en Irlande, propriétaires de la plupart des moyens de production (les meilleures terres et, notamment en Ulster, les premières usines).

Ces colons sont aux prises non seulement avec les indigènes (opposition classique entre le propriétaire protestant anglais ou écossais et le tenancier catholique irlandais) mais aussi avec la métropole qui n'hésite pas à prendre des mesures économiques contre l'Irlande au nom des intérêts anglais (interdiction de commercer directement avec des pays tiers, taxes...).

Or, ces mesures restrictives touchent tous les Irlandais, et même principalement les colons qui contrôlent l'activité économique. C'est pourquoi les premiers « mouvements nationalistes » irlandais au XVIII^e siècle sont l'œuvre de cette minorité privilégiée de colons anglicans dont Swift est un digne représentant. Leurs

revendications sont identiques à celles des « insurgés » des U.S.A. et, conséquence de la révolution américaine, l'Irlande obtient une relative autonomie en 1783.

Mais cette autonomie ne concerne que la minorité protestante (1/10 de la population), c'est-à-dire la classe dirigeante et sa clientèle, les catholiques n'ayant aucun droit civique. Cette fausse autonomie est d'ailleurs supprimée en 1800 (*Acte d'Union*) en grande partie en raison du rôle stratégique de l'Irlande dans le conflit franco-anglais. L'Irlande est désormais intégrée au « Royaume-Uni ».

Cette « intégration » ne met pas fin au régime colonial de l'Irlande qui reste cantonnée dans son rôle d'*annexe agricole* de la Grande-Bretagne industrielle et de *réservoir de main-d'œuvre à bon marché*. Assurant sa mainmise économique, la Grande-Bretagne jette du lest au plan politique. La première moitié du XIX^e siècle voit O'Connell arracher, non sans mal, l'émancipation des catholiques. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, Parnell mène la lutte pour l'autonomie interne (*Home Rule*). Favorisée par une renaissance gaélique, l'idée d'indépendance totale se développe à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle (naissance du mouvement *Sinn Fein* en 1905).

Cette évolution finit par inquiéter les milieux dirigeants irlandais, presque tous protestants, très liés à la Grande-Bretagne (capitiaux, débouchés...), et notamment en Ulster, seule région industrialisée de l'Irlande. Cette minorité dirigeante va alors mettre en avant le problème religieux pour gagner à sa cause le prolétariat protestant de l'Ulster. Trouvant un large appui dans les milieux conservateurs britanniques, la bourgeoisie protestante de l'Ulster réussit en grande partie son opération et les graves événements qui secouent l'Irlande de 1912 à 1921 aboutissent à la partition de l'île : 6 des 9 comtés de l'Ulster restant liés à la Grande-Bretagne dans le cadre du *Home Rule* ; le reste de l'Irlande recevant le statut de dominion. (*Traité de Londres, 6 décembre 1921*).

III. — UNE DECOLONISATION INACHEVÉE

L'Irlande du Sud, déchirée par une guerre civile en 1922-1923 entre partisans de l'indépendance totale sans partition et partisans du Traité de Londres (conséquence d'une décolonisation incomplète), finit par rompre progressivement tous ses liens politiques avec la Grande-Bretagne. Mais la République d'Irlande instaurée en 1948, reste sous la dépendance économique de l'Angleterre avec laquelle elle est d'ailleurs liée depuis 1965 par un accord de libre-échange. L'entrée simultanée de la Grande-Bretagne et de l'Irlande dans le Marché Commun illustre cet état de fait.

L'Irlande du Nord disposait jusqu'au 24 mars 1972 d'une certaine autonomie interne tout en restant partie intégrante du Royaume-Uni. Mais ce statut a surtout permis à la majorité protestante unioniste de pratiquer une discrimination sociale et politique à l'égard de l'importante minorité catholique :

— *discrimination sociale* : elle porte principalement sur l'emploi et le logement. Dans ce pays pauvre, sous-industrialisé, où le taux de chômage est particulièrement élevé, les entreprises (pratiquement toutes aux mains de la bourgeoisie protestante) emploient en priorité une main-d'œuvre protestante. La religion constitue donc une sorte de sécurité sociale supplémentaire pour le prolétariat protestant, de ce fait farou-

chement « anti-papiste ». C'est lui qui constitue la masse de manœuvre de la bourgeoisie unioniste ou d'extrémistes fanatiques comme le pasteur Paisley. Même discrimination en ce qui concerne les logements sociaux, attribués en priorité aux protestants par les municipalités unionistes (les catholiques pratiquant d'ailleurs la même politique dans les quelques conseils qu'ils contrôlent).

— *discrimination politique* : elle portait, jusqu'à de très récentes modifications, sur un ingénieux système électoral, comprenant plusieurs listes et un savant découpage de circonscriptions, favorisant de façon éhontée l'électorat protestant.

Pour bien mesurer tout ce qui sépare les deux communautés, il convient aussi de faire état de la *discrimination scolaire* dont les protestants ne sont d'ailleurs pas les plus responsables.

Grâce à cette triple politique de discrimination, les unionistes ont contrôlé la vie économique, sociale et politique pendant plus de 40 ans, sans autre opposition que quelques coups de main de l'I.R.A. (l'Armée Républicaine Irlandaise) fondée en 1919, organisation clandestine luttant pour la réunification de l'Irlande). Mais, à partir de 1968, les catholiques (et quelques libéraux protestants), sous l'impulsion d'une *Association pour les Droits Civiques* (fondée en 1966) et des étudiants du mouvement *People's Democracy* (B. Devlin...) revendiquèrent l'égalité sociale et politique pour les catholiques : problème de lutte de classe à partir d'une discrimination en apparence religieuse.

Les premiers affrontements entre les communautés (d'octobre 1968 à 1970) portaient essentiellement sur la question des droits civiques et de la justice sociale. Mais l'absence de réformes sérieuses et l'intervention plutôt unilatérale (du côté des protestants) des forces britanniques remirent au premier plan la question de la réunification de l'île. Depuis l'été 1970, les affrontements entre les catholiques (désormais encadrés en grande partie par l'I.R.A., d'ailleurs divisée en deux branches rivales) et les troupes britanniques, font également penser à une véritable guerre de décolonisation (dans laquelle le poids des « colons protestants » est particulièrement lourd).

Mais l'indépendance politique d'une Irlande réunifiée réglerait-elle tous les problèmes ? Le leader socialiste irlandais James Connolly écrivait déjà en 1897 : « Si vous chassez demain l'armée anglaise (...) et si vous n'avez pas mis en place l'organisation de la République Socialiste, vos efforts auront été vains. L'Angleterre vous gouvernera toujours. Elle vous gouvernera par ses capitalistes, par ses propriétaires, par ses financiers, par tout le réseau des institutions commerciales et politiques qu'elle a implanté dans ce pays et qu'elle a arrosé des larmes de nos mères et du sang de nos martyrs ».

Bibliographie sommaire

René FRECHET : *Histoire de l'Irlande, Que sais-je ?* 1970.

Maurice GOLDRING : *Le drame de l'Irlande*, Bordas, 1972.

Jean GUIFFAN et Jacques VERRIERE : *L'Irlande, tome I, milieu et histoire*, U2, Colin, édition 1972.

Jean GUIFFAN
(Causerie faite le 10 juillet 1972
au stage des I.P.L.B. à Bourbriac).

LES ÉLEVAGES MODERNES EN BRETAGNE ET LEURS PROBLÈMES

Défavorisés par la petite taille de leurs exploitations, les agriculteurs bretons ont misé sur l'élevage pour améliorer leur niveau de vie. En 1970, on estimait à 83 % la part de l'élevage dans la valeur de la production finale de l'agriculture bretonne. Le paysan breton est donc avant tout UN ELEVEUR. Ce n'est que localement qu'il est plutôt primeuriste, horticulteur ou vigneron.

Cet élevage est très diversifié : toutes les spéculations existent, avec des points forts : porcs, volailles et bovins, et des points faibles : ovins et caprins. Il est aussi **très hétérogène**, car des secteurs modernes contrastent violemment avec des secteurs demeurés traditionnels. Il est enfin **très important** au point que la Bretagne est sans conteste LA PREMIERE REGION D'ÉLEVAGE EN FRANCE.

En effet, on estime qu'en 1970 la production agricole totale de la Bretagne (cinq départements) représentait

10 % de celle de la France. Comme c'est l'élevage qui assure les 4/5^e de la production bretonne, on devine son poids sur le plan national. La prépondérance des éleveurs bretons est surtout manifeste dans la production de porcs et de volailles (entre 27 et 29 % de la production française), à cause de la présence de nombreux élevages intensifs.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'élevage bovin conserve la première place : sans parler de la viande, les revenus tirés du lait équivalent ceux que procure la production porcine. Mais l'élevage bovin reste largement traditionnel. Toutefois, dans le Bassin de Châteaulin, le Trégor et le S.E. de l'Ille-et-Vilaine, se multiplient les ateliers de veaux de boucherie ou de jeunes bovins élevés en batterie : une révolution s'amorce, à l'image de ce qui s'est passé en aviculture et de ce qui se passe dans la production porcine.

I — L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION PORCINE

Il s'agit d'une production traditionnelle où la Bretagne tient la première place en France depuis longtemps (le Finistère et les Côtes-du-Nord sont en tête des départements français). Cette position se confirme de plus en plus, car la production augmente beaucoup plus vite en Bretagne qu'ailleurs, à tel point que, si la tendance actuelle se prolonge, les Bretons accapareront la moitié de la production française en 1975 !

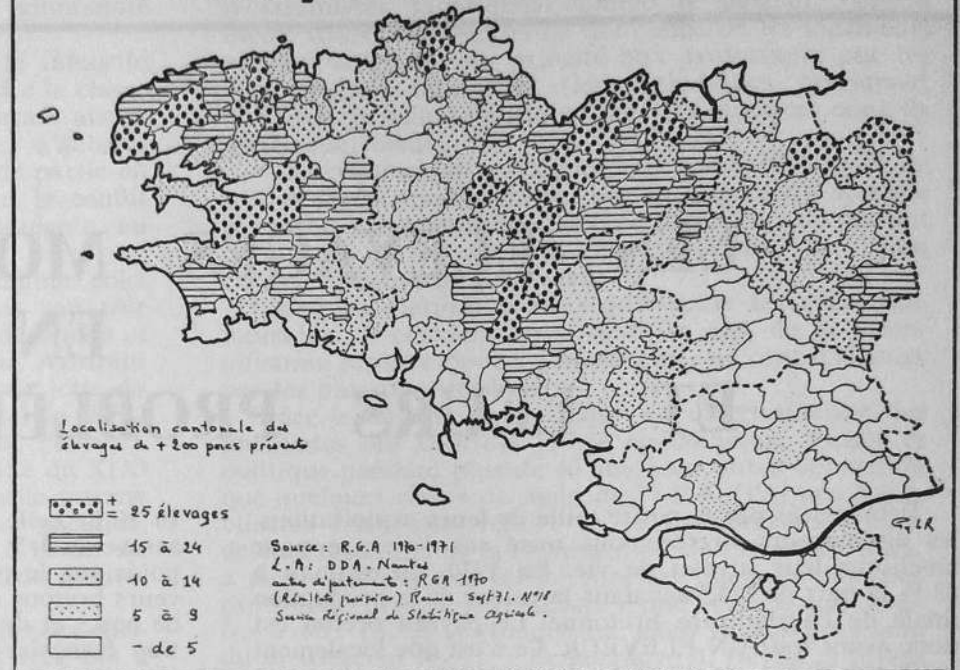
L'étonnante rapidité de la croissance de la production tient à la prolifération d'élevages intensifs : en 1970, les 4 000 éleveurs qui disposaient d'un atelier de plus de 50 porcs à l'engrais assuraient déjà la moitié de la production bretonne. Dans de longs bâtiments préfabriqués, les porcelets issus de croisements industriels (hybridation) sont nourris d'un aliment composé acheté à un industriel ou à une coopérative. Il s'agit donc d'un élevage « hors-sol », c'est-à-dire que la totalité de la nourriture peut être achetée à l'extérieur de l'exploitation : théoriquement, il est possible d'élever un nombre de porcs sans commune mesure avec la superficie de l'exploitation.

Géographie de l'élevage porcin en Bretagne :

La carte indique que la Bretagne Occidentale constitue toujours la principale zone d'élevage. Dans le Finistère, le Léon et le Bassin de Châteaulin demeurent en tête, mais dans les Côtes-du-Nord, le Trégor est dépassé par le Penthièvre, à cause de l'activité bouillonnante de la Coopérative de la Région de Lamballe (Cooperl), créée en 1966 et devenue en quelques années le principal groupement de producteurs de porcs de Bretagne. Ses adhérents élèvent, en moyenne, plus de 400 porcs charcutiers par an, et sont particulièrement nombreux dans le canton de Matignon, et surtout dans la commune d'Hénanbihen, la « capitale du porc breton ».

En Ille-et-Vilaine, le Pays de Fougères est en progression, ainsi que le centre du Morbihan (Locminé), tandis que la Loire-Atlantique demeure à l'écart de la révolution porcine. Le tableau ci-dessous donne le total

Les élevages intensifs de porcs en Bretagne



des porcins recensés le 31 décembre 1970 dans chaque département :

Finistère :	1 045 000
Côtes-du-Nord :	963 000
Ille-et-Vilaine :	627 000
Morbihan :	536 000
Loire-Atlantique :	116 000
	<hr/>
	3 287 000

Toutes les coopératives n'ont pas, il s'en faut, le dynamisme conquérant de la Cooperl, si bien que, dans l'ensemble, la coopération ne contrôle que le quart environ de la production. Le reste dépend de grands abattoirs, de fabricants d'aliments ou de l'industrie de la transformation.

Les principaux problèmes :

A) **L'insuffisance des industries de transformation**, qui n'arrivent pas à traiter une production de plus en plus énorme : en 1969, 28 % de la production était transformée en Bretagne.

Pourtant, cette industrie est en pleine expansion. Elle compte surtout des petites et moyennes entreprises (la moitié dans le seul Finistère), dont le chiffre d'affaires progresse de 15 à 30 % par an. L'entreprise la plus importante est d'origine extérieure (**Olida**, 816 employés, à LOUDEAC) ; les autres sont des affaires familiales de moins de 200 salariés (sauf **ONNO**, 310 emplois, à PONTIVY).

En 1970, ce secteur était l'un des plus dynamiques de l'économie bretonne et, en s'appuyant sur une solide réputation de qualité, procurait du travail à plus de 6 000 personnes. L'abondance de la matière première n'exclut pas certains goulots d'étranglement : c'est ainsi

que des fabricants d'andouilles sont obligés d'importer des tripes congelées du Danemark...

B) **Les crises de surproduction** sont, hélas, une tradition. Pourtant, le marché français est plutôt déficitaire, mais les Néerlandais concurrencent sérieusement la production bretonne, dans le cadre du Marché Commun.

La baisse des cours décourage peu à peu les producteurs fermiers, ce qui avantage les producteurs intensifs, dont les prix de revient sont compétitifs. Les crises, comme il est de règle dans le système capitaliste, accélèrent la concentration des élevages.

D'autre part, l'affaissement des cours est la résultante inévitable de l'industrialisation de l'élevage, et donc de la forte réduction des prix de revient. La production fermière a déjà perdu la partie et son avenir est très limité (autoconsommation, et peut-être l'orientation vers des produits de haute qualité gastronomique avec labels).

C) **La pollution** pose des problèmes redoutables. Le lisier surabondant menace de dégrader les sols, de polluer les sources tout en infestant le voisinage, à tel point que son épandage est interdit en juillet et août à cause du tourisme, que des conflits éclatent entre voisins et que l'Administration a dû imposer une réglementation de plus en plus contraignante.

Les éleveurs ont naturellement tendance à minimiser les nuisances de leur spéculation. Mais certains d'entre eux ont déjà bâti une nouvelle maison d'habitation à bonne distance des bâtiments bruyants et malodorants... La question de l'élimination des déchets reste donc entière.

Peut-on passer sous silence la dégradation des sites ? Aucun effort n'a été fait pour adapter les bâtiments d'élevage à l'architecture locale. Certains cantons sont en train de prendre l'allure d'une zone industrielle légère !

II — LA REVOLUTION AVICOLE

Dès le début du siècle, de grandes firmes américaines de sélection du maïs ont transposé dans le domaine avicole, les méthodes qui avaient fait leurs preuves dans le domaine végétal. Par rapport aux mammifères, les poules présentent en effet des avantages biologiques incomparables : très grande rapidité de reproduction (ce qui facilite la sélection et l'hybridation), et aucun problème de sevrage.

Les Bretons se sont lancés dans ces nouvelles spéculations avec un tel entrain que la Bretagne est vite devenue la première région avicole de France (plus du quart de la production française). La production hors-sol de bandes d'oiseaux standardisés, très spécialisés, aux performances extraordinaires, nécessite une puissante industrie d'amont (aliments et couvoirs) et d'aval (abattoirs et centres de conditionnement d'œufs) qui tient le producteur dans une tenaille et pose le problème de son pouvoir économique.

A) LE POULET.

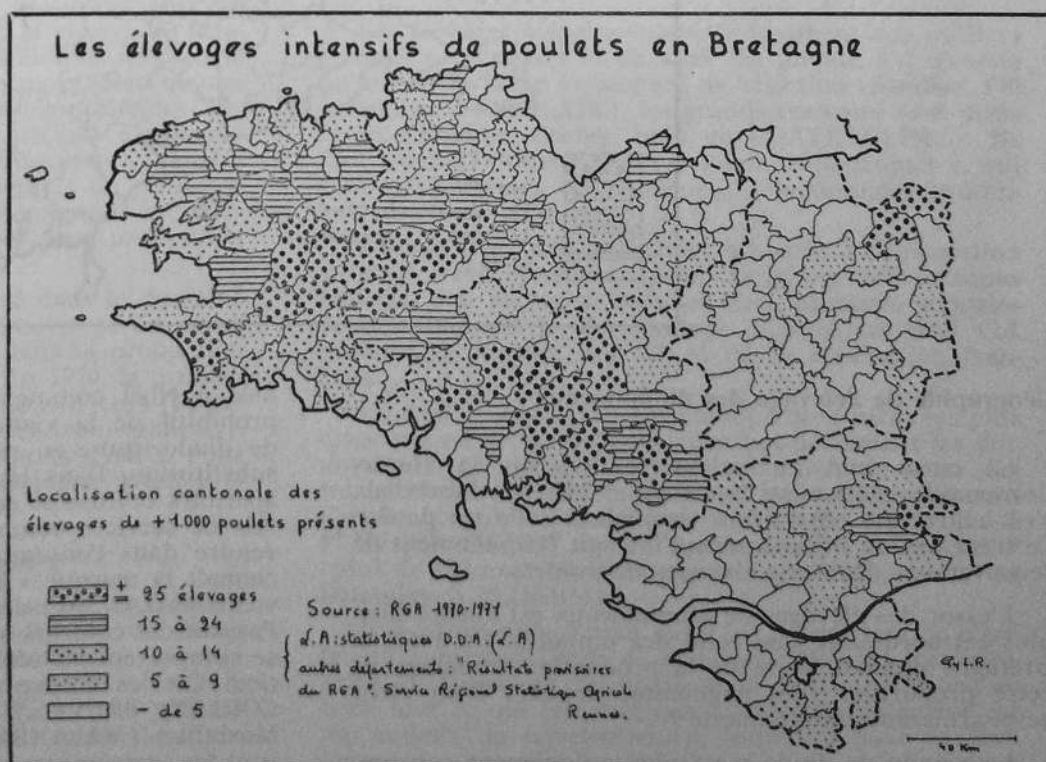
A partir de 1950, les élevages de poulets commencèrent à se multiplier en Haute-Cornouaille, parfois sous l'impulsion d'anciens émigrés aux Etats-Unis. Les conditions de base étaient réunies : des souches américaines perfectionnées, une industrie de l'aliment du bétail, l'usage des antibiotiques limitant le risque d'épizooties catastrophiques. Ajoutons à cela que la nouvelle spéculation apparut comme une solution miracle aux difficultés rencontrées par les petites et

moyennes exploitations, nécessitant peu d'investissement (voir les ruines des premiers poulaillers en planches et papier goudronné), mais permettant de réaliser un bénéfice quatre fois par an. Enfin, les fabricants d'aliment du bétail, pensant avant tout à leur intérêt, se firent ardents diffuseurs du nouvel élevage.

Un extraordinaire « Boom du poulet » couvrit le centre de la Bretagne Occidentale de poulaillers édifiés à la hâte. A l'Ouest, la vague atteignit le Bassin de Châteaulin, jusqu'à Pleyben et Briec. Au Sud, le centre du Morbihan se montra très réceptif, surtout le canton de Saint-Jean-Brévelay. En 1964, la Bretagne produisait 34 % de la production française, mais déjà l'âge d'or était bien terminé.

En effet, des crises saisonnières de surproduction, apparues en 1957, allaient en s'aggravant surtout à partir de 1960. Découragés, de nombreux éleveurs lâchèrent prise, cependant que d'autres cherchaient le salut dans l'agrandissement de leurs poulaillers. Ce mouvement de modernisation fut insuffisant pour empêcher le recul de la production à partir de 1964. Le déclin fut d'autant plus marqué que la production continuait à croître ailleurs en France (Drôme, Centre, Vendée...), si bien qu'en 1968, les Bretons ne tenaient plus que 20 % de la production française. Le déclin n'a été enrayeré que depuis 1970.

Les crises ont opéré une sévère sélection parmi les éleveurs. En 1968, la région comptait seulement 2 482 spécialistes du poulet, presque tous intégrés par des fabricants d'aliments ou des abattoirs, privés ou coopératifs (voir plus loin un contrat d'intégration).



Géographie de l'élevage du poulet en Bretagne :

La carte met en évidence deux grandes zones de production bien individualisées : la Haute-Cornouaille centrée sur Carhaix, et dans le Morbihan une bande allant d'Hennebont à Rochefort-en-Terre. A l'Est, deux pôles secondaires, l'un dans le Pays de Fougères, l'autre en Loire-Atlantique (Saint-Mars-la-Jaille).

Conclusion : les responsables du déclin de l'élevage du poulet sont d'une part les fabricants d'aliment, qui ont poussé à la production sans se préoccuper ni de la qualité, ni des débouchés, d'autre part les abattoirs et les coopératives qui n'ont pas eu de politique commerciale digne de ce nom. Les Bretons ont su produire, mais faute d'avoir su vendre, ils ont perdu leur avance sur les producteurs des autres régions françaises.

Toutefois, la crise du poulet a été moins grave que l'on pourrait imaginer. Un bon nombre de producteurs étaient en quelque sorte des amateurs, qui avaient peu investi, ou dont les installations étaient déjà amorties.

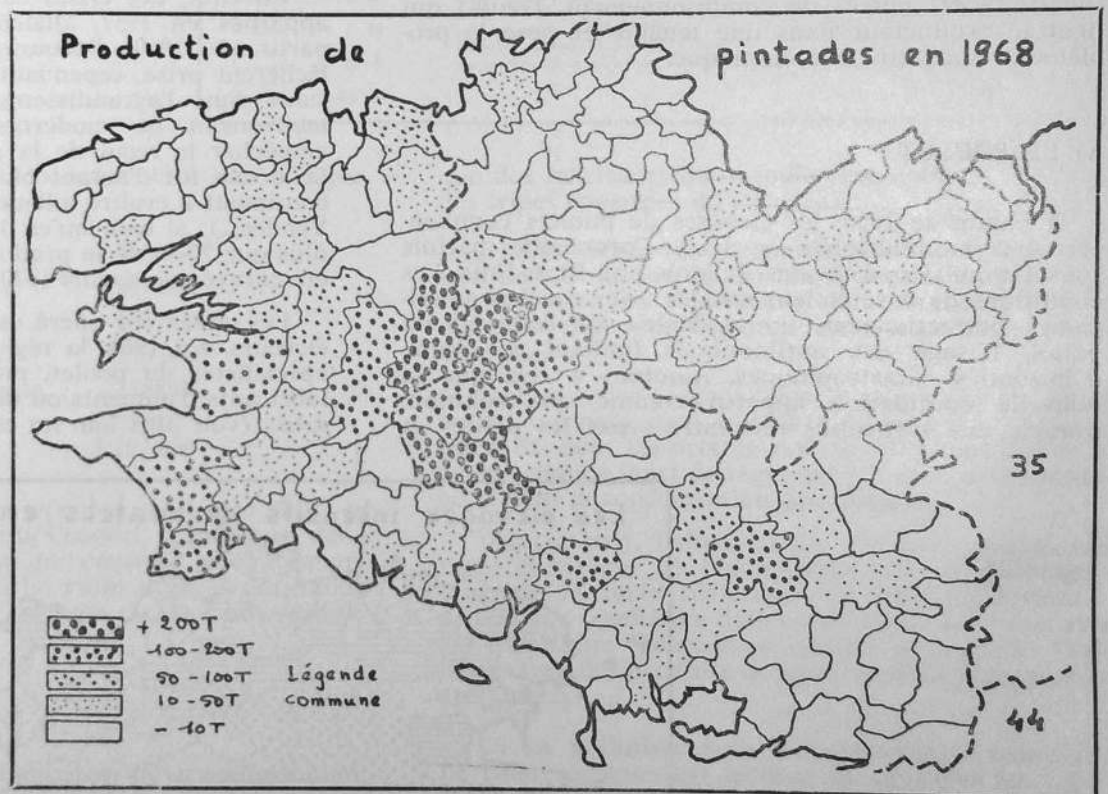
D'autres se sont orientés vers des spéculations voisines, qui ne demandaient pas de nouveaux investissements.

B) LES VOLAILLES SECONDAIRES.

En Bretagne, on élève principalement des pintades et des dindonneaux, et pour ces deux spéculations notre région vient largement en tête. C'est d'autant plus intéressant qu'à poids égal la valeur des volailles secondaires est le double de celle du poulet.

Géographie de l'élevage des pintades :

Cet élevage se cantonne en Haute-Cornouaille (Carhaix, Maël-Carhaix et Le Faouët). En 1968, la Bretagne produisait 27 % de la production française. Des abattoirs se sont spécialisés dans ce domaine et mènent une politique de marque (la pintade **Giby**, de l'abattoir Péron, à Langonnet).



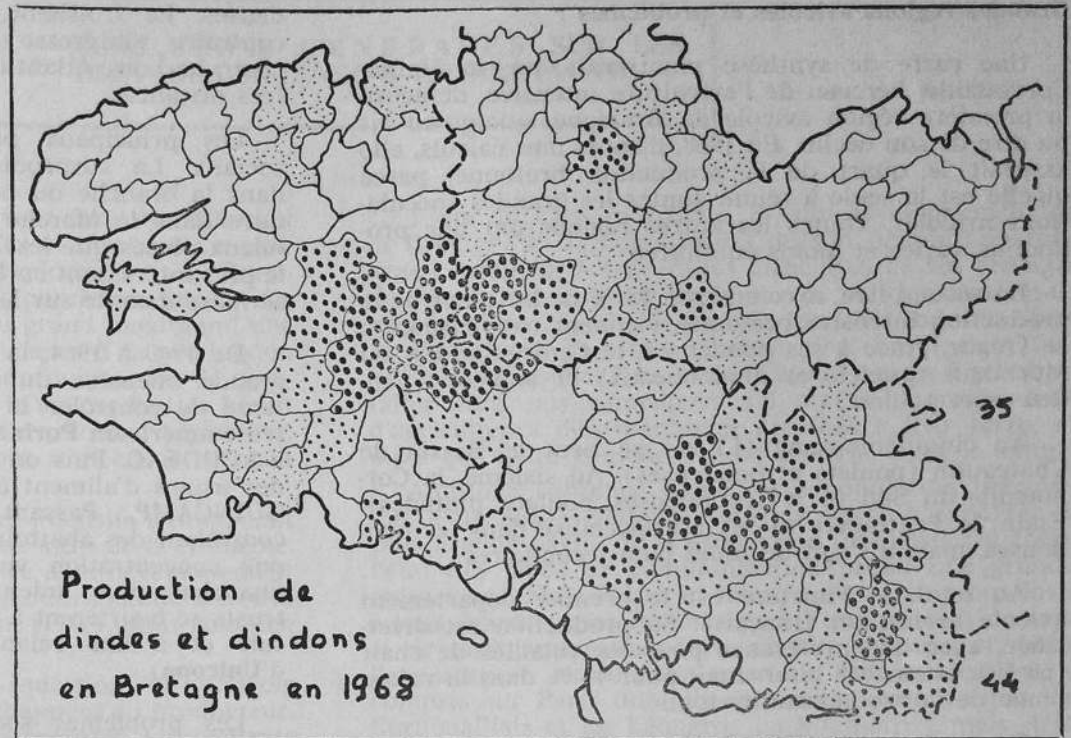
Géographie de l'élevage des dindonneaux :

La carte met en valeur à nouveau la Haute-Cornouaille, mais aussi le centre et l'Est du Morbihan, c'est-à-dire une répartition parallèle à celle du poulet. Ce n'est pas un hasard puisqu'il s'agit fréquemment de reconversion d'anciens élevages de poulets.

L'essor des élevages de dindonneaux est encore bien plus extraordinaire que celui des pintades. En 1968, la Bretagne donnait 38 % de la production française, et cette proportion s'est augmentée depuis ! D'où vient cette croissance si étonnante ?

La viande de dinde n'est plus uniquement consom-

mée à Noël comme il y a dix ans encore. Le prix prohibitif de la viande de veau fait apparaître celle de dinde, qui s'en rapproche, comme un produit de substitution. Dans le créneau ainsi ouvert, de grands abattoirs bretons se sont engouffrés. Ils disposent cette fois de services commerciaux compétents capables de vendre dans l'ensemble du Marché Commun. Qui ne connaît la marque « **Père Dodu** » ? (abattoir de Bellevue à MALANSAC, dépendant du groupe **Guyomarc'h**). Passant des contrats avec les producteurs, ces abattoirs se comportent en véritables locomotives de la production. On les trouve dans les Côtes-du-Nord (HAUT-CORLAY, TREVE...), mais de plus en plus dans le Morbihan (MALANSAC, LOCMINE, PONTIVY...). Ce sont les instruments qui ont fait défaut pour le poulet.



C) L'ŒUF DE CONSOMMATION.

Cette spéculation est la plus ancienne : elle a débuté dès 1930 en Haute-Cornouaille et Trégor, mais sa croissance a été très lente, car bien des problèmes techniques n'étaient pas surmontés (alimentation, prophylaxie...) avant les années 50. Les poulaillers de pondeuses se sont multipliés depuis lors, mais sans qu'on puisse parler de « Boom » comme pour le poulet. Des crises assez sévères ont écarté les plus faibles, et en 1968 la région ne comptait que 1 424 élevages intensifs.

Cette activité réclame en effet beaucoup plus de capitaux que l'élevage de poulets, et la vitesse de rotation est bien plus faible : alors que l'éleveur de poulets vend cinq bandes par an, il faut cinq mois avant qu'une poulette ne se mette à pondre. L'intégration des éleveurs par les coopératives ou les fabricants d'aliments est le cas général, mais de grands aviculteurs, dans le Finistère surtout, possédant des cheptels de plusieurs dizaines de milliers de pondeuses, demeurent indépendants et commercialisent eux-mêmes leur production sous leur propre marque.

Contrairement à ce qui s'est passé dans le domaine du poulet, où la production fermière a perdu toute importance, celle-ci compte encore dans la production des œufs, surtout en Ille-et-Vilaine. En 1970, la production intensive s'est élevée à 1 315 millions d'œufs (Côtes-du-Nord : 636 millions, premier département français), et la production fermière à 372 millions d'œufs. Pour la seule production intensive, la Bretagne produit le quart de la production française.

Géographie de l'élevage des pondeuses :

Les élevages intensifs de pondeuses intéressent plutôt le Nord de la Bretagne Occidentale, du Haut-Léon au Trégor. Ils sont moins nombreux dans le Bassin de Châteaulin, en Haute-Cornouaille, dans le centre du Morbihan et dans le Penthièvre. La prééminence des Côtes-du-Nord, et secondairement du Finistère, apparaît fort bien.

La croissance de la production avait marqué un arrêt en 1964, mais très vite elle reprit, et elle fut particulièrement forte en 1969. L'augmentation de la production s'explique surtout par le dynamisme des éleveurs, qui investissent constamment dans de nouveaux poulaillers. Les installations les plus récentes sont entièrement automatisées : ce sont des usines à œufs presse-bouton...

D) LES INDUSTRIES ANNEXES.

Les élevages avicoles intensifs justifient des milliers d'emplois en amont et en aval. En amont, s'il n'existe qu'une seule firme s'occupant de sélection (**Studler**, 140 personnes à MORLAIX), les grands couvoirs sont nombreux (**Studler**, **Corlay**, près de CHATEAULIN...). Ils font travailler sous contrat des « multiplicateurs », qui sont des éleveurs de pondeuses sélectionnées produisant des œufs à couvrir.

D'autre part, une puissante industrie d'alimentation animale s'est constituée pour satisfaire les énormes besoins des élevages hors-sol. Les aliments avicoles représentent 45 % du tonnage élaboré en 1969 (2,1 millions de tonnes, soit 22 % de la production française).

En aval, il s'agit principalement d'abattoirs ; les plus exigeants en personnel sont ceux qui découpent les dindeonneaux, travail qui se rapproche fort de celui des salaisonneries. Enfin, les centres de conditionnement d'œufs les plus importants sont ceux d'**Unicopa** à PLEYBER-CHRIST et de **Landerneau** à GUINGAMP (plus de 120 millions d'œufs chacun en 1970) et celui de **Delaunay**, à PLOERMEL.

Il faudrait mentionner aussi les entreprises de construction de poulaillers, de matériel d'élevage, les entreprises de transport, d'emballage ou de récupération ; en bref, tout ce qui fait dire que l'aviculture intensive est un moteur de développement essentiel pour la Bretagne.

Grandes régions avicoles et problèmes :

Une carte de synthèse montrerait que la Haute-Cornouaille, berceau de l'aviculture intensive, demeure la première région avicole de Bretagne, quoiqu'on ait pu dire de son déclin. En 1968, d'après mes calculs, elle assurait le quart de la production bretonne, parce qu'elle est la seule à réunir toutes les grandes spéculations avicoles. Toutes les autres régions ont une production variée et moins équilibrée.

En second lieu, avec environ 18 % de la valeur de la production intensive bretonne, viennent trois régions : le Trégor, grâce à ses pondeuses, le Centre-Sud-Est du Morbihan (poulets et dindonneaux) et le Léon (pondeuses et poulets).

Au cinquième rang (13 %) se tient le Bassin de Châteaulin (poulets et pondeuses). Au sixième, la Cornouaille du Sud (6 %) (pondeuses, poulets, pintades). Enfin, le Penthièvre (3 %) est spécialisé dans les pondeuses, mais il s'agit de zones bien secondaires.

Au total, le Finistère est le premier département avicole breton (et français). Sa production est diversifiée, avec une préférence pour les volailles de chair (60 %), et en 1968 intervenait pour 41 % dans la valeur finale de la production bretonne.

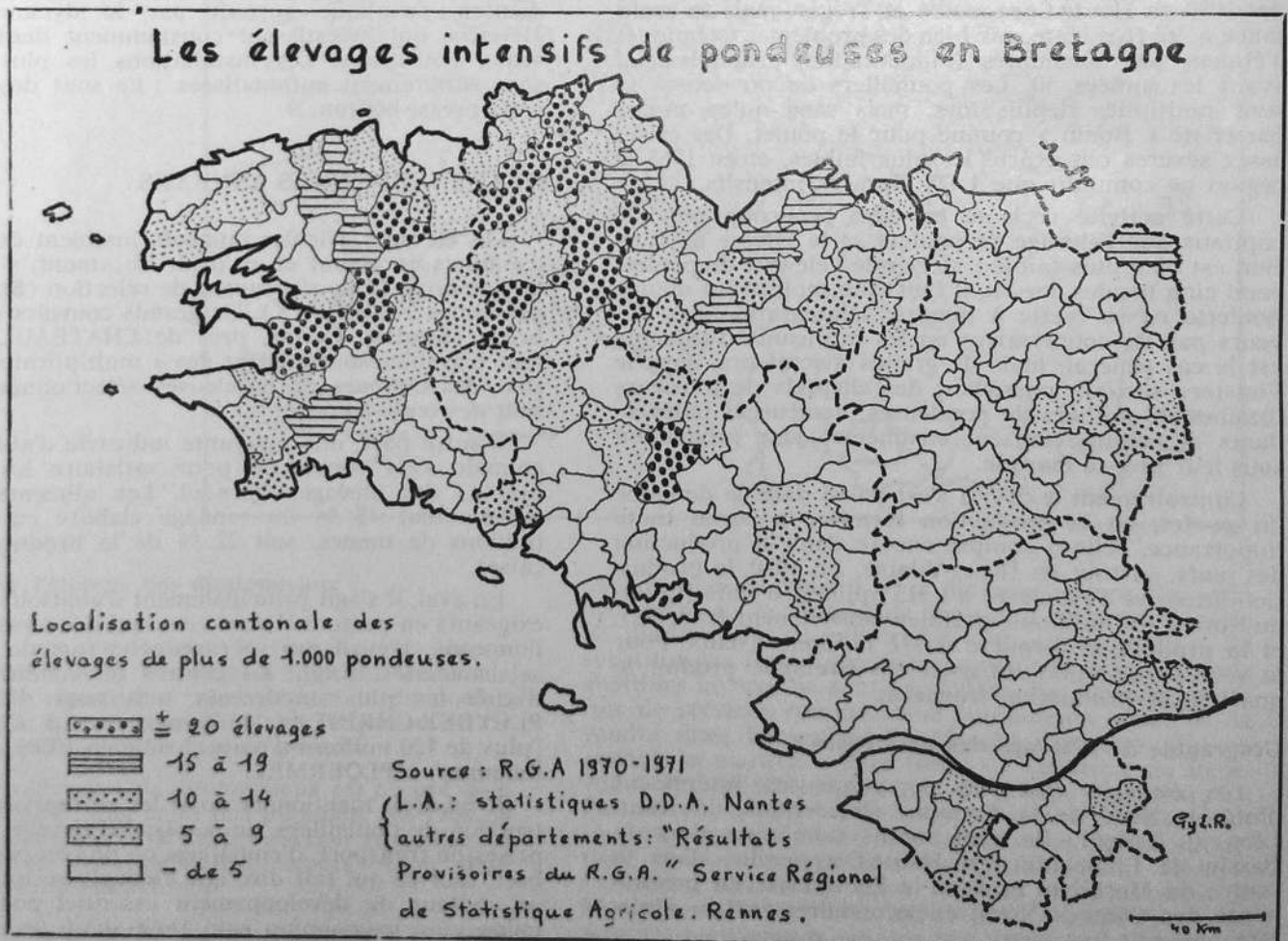
Le second, les Côtes-du-Nord (30 % de la valeur finale), est nettement orienté vers les élevages de pon-

deuses. Le troisième, le Morbihan (24 %) tout au contraire s'intéresse beaucoup plus aux volailles de chair. La Loire-Atlantique et surtout l'Ille-et-Vilaine sont très distancés.

Les principaux problèmes sont économiques et sociaux. La surproduction est quasiment chronique dans la branche du poulet, où la compétition est très dure dans le Marché Commun. Les Néerlandais sont mieux placés que les Bretons sur le marché allemand, le plus intéressant en Europe. Ils constituent même une sérieuse menace sur le marché parisien.

De 1960 à 1964, la Bretagne a été le théâtre d'une grande offensive du capitalisme international qui a tenté de contrôler la production avicole. En 1961, le trust américain **Purina**, associé à **Duquesne**, s'installait à LOUDEAC. Puis on vit la COFNA (**Unilever**) édifier des usines d'aliment à NANTES et QUINTIN, **Hens** à GUINGAMP... Passant des contrats avec les éleveurs, contrôlant des abattoirs et des convoirs, réalisant donc une concentration verticale avec d'énormes moyens financiers pour mieux exploiter les aviculteurs, les trusts se heurtèrent à une vigoureuse opposition syndicale et à une relance de la coopération (origine d'**Unicopa**).

Les problèmes sociaux sont le lot des éleveurs intégrés par ces firmes, souvent endettés. Nous en reparlerons en étudiant un contrat de production.



III. — CONCLUSIONS GÉNÉRALES SUR LES ÉLEVAGES INTENSIFS EN BRETAGNE

Les élevages hors-sol ne peuvent être une solution générale aux difficultés des petites et moyennes exploitations bretonnes. Sur 180 000 exploitations de Bretagne, quelques milliers seulement possèdent un élevage intensif, en général d'appoint. Au grand maximum, une ferme sur dix. Les autres sont vouées à la production laitière. On ne peut que faiblement augmenter le nombre des élevages intensifs, sinon la surproduction serait gigantesque. De plus, en aviculture, loin d'augmenter, les élevages diminuent en nombre tout en accroissant leur potentiel de production.

Le développement des élevages intensifs a nettement renforcé l'exode démographique du centre de la Bretagne, en partie, a remédié à l'absence d'un développement industriel. En particulier, la Haute-Cornouaille a trouvé un ballon d'oxygène, insuffisant certes, mais combien précieux.

Ce développement pose la question du pouvoir paysan. En effet, les décisions échappent au producteur, qui peut seulement accepter ou refuser les contrats proposés. Il n'a même pas cette liberté s'il est endetté vis-à-vis de la firme intégratrice. Le pouvoir économique est détenu par les grandes firmes, seules à décider de l'avenir de telle ou telle production, selon leur intérêt qui est la rentabilité du capital.

Enfin, et c'est inévitable, le sous-développement de la Bretagne et la colonisation de son peuple apparaissent clairement à travers les difficultés de ses élevages de pointe. Les emplois créés par ce secteur seraient-ils aussi mal payés s'il existait une véritable industrie bretonne, et non le semis d'usines-pirates qui tient lieu de tissu industriel ? Le grand capital aurait-il pu s'installer dans nos campagnes s'il n'y avait trouvé tant d'agriculteurs désespérément attachés à leur terre, et pour qui toute planche, même pourrie, était le salut ?

Ajoutons l'absence d'une forte population urbaine, due à un siècle d'émigration, qui oblige à exporter la plus grande partie de la production intensive. Du coup, l'état des voies de communication prend une grande importance. Mais Belges et Néerlandais sont mieux lotis à tous égards : grands ports pour l'importation de soja et de maïs américains, forte densité urbaine, et, pour l'exportation, excellentes voies de communication, y compris sur Paris dont ils sont aussi proches que les Cornouaillais et les Léonards en kilomètres, mais déjà plus près en heures de trajet !...

P.-Y. LE RHUN.

(Causerie faite le 11 juillet 1972
au stage des I.P.L.B. à Bourbriac).

DOCUMENT

L'INTÉGRATION EN AVICULTURE :



CONTRAT DE REPRISE DE POULETS DE CHAIR « LABEL BRETAGNE », valable pour 4 b. entre X, fabricant d'aliment à... et Y, éleveur à..., il est convenu :

- 1°) l'éleveur s'engage à se conformer au règlement technique joint au contrat.
- 2°) l'éleveur accepte les poussins fournis par l'accouveur agréé par X.
- 3°) l'éleveur s'engage à nourrir exclusivement sa volaille avec les aliments de X, et à distribuer 20 à 30 g de blé par jour et par sujet.
- 4°) l'éleveur s'engage à livrer au volailler agréé par X pendant la période déterminée la totalité de sa production à l'âge minimum de 11 semaines et demie, et maximum de 12 semaines, soit :

	poussins nés le	poulets à vendre le
premier lot	» »	» »
deuxième lot	» »	» »
troisième lot	» »	» »
quatrième lot	» »	» »

- 5°) l'éleveur s'engage à élever les quatre lots en suivant et respectant les dates et normes ci-dessus.
- 6°) l'éleveur certifie que les bâtiments et les poulets sont assurés contre l'incendie et les inondations.
- 7°) la non-livraison par l'éleveur d'une bande de poulets engagerait son auteur à des dommages et intérêts fixés à 1 franc par poulet.
- 8°) le volailler s'engage à prévenir l'éleveur 48 heures avant l'enlèvement.
- 9°) Règlement des poulets : il se fera sur la base suivante : à la fin de chaque

lot, l'éleveur recevra le règlement de **TROIS FRANCS TRENTE** le kilo poids vif, dont 4 % de déclassés à la charge de l'abattoir (payé 2,80 F).

10°) X s'autorise à résilier purement et simplement le présent contrat si une des conditions suivantes n'a pas été respectée, à savoir :

- a) bonne qualité des poulets fournis,
- b) respect du règlement technique (1),
- c) commercialisation des poulets en dehors du circuit agréé par X.

Le présent contrat est conclu pour **UN AN** à dater du...

L'éleveur reconnaît que les poulets mis en élevage par X sont warrantés au profit de X (2).

Il est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée, **TROIS MOIS** au moins avant son échéance. Toute contestation, à l'occasion de la conclusion ou de l'exécution du présent contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de..., même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défenseurs.

L'ELEVEUR,

LE FABRICANT D'ALIMENT,

Remarques hors texte :

(1) Le R.T. spécifie les conditions matérielles de l'élevage : densité de poulets, alimentation, prophylaxie...

(2) Warrant = gage d'un emprunt.

COMMENTAIRE DU CONTRAT DE REPRISE DE POULETS DE CHAIR

Ce contrat d'intégration porte sur des poulets de qualité supérieure portant le label « Bretagne ». L'amélioration de la qualité est obtenue par la distribution de blé en plus de l'aliment, et par une durée d'élevage plus longue (80-84 jours). De ce fait, pendant la durée d'un contrat annuel, l'aviculteur ne peut élever que quatre bandes, alors qu'il est possible d'élever par an cinq bandes successives de poulet de qualité ordinaire.

Bien entendu, le prix payé au kilo de poids vif tient compte des frais supplémentaires qu'entraîne la recherche d'une qualité supérieure. En comparant ce contrat avec d'autres portant sur des poulets de qualité ordinaire, j'ai constaté une différence du prix du kilo de poids vif allant de 70 à 90 centimes, ce qui me semble bien juste pour rémunérer un allongement de la durée d'élevage de trois semaines (1).

L'aviculteur se trouve devant une entente de firmes qui ont le monopole de la fourniture des poussins, de l'aliment, et qui imposent un règlement technique. Or, le prix des poussins et de l'aliment n'est pas fixé par le contrat, pas plus que la qualité. En particulier, il n'est précisé nulle part si le prix de l'aliment comprend ou non la TVA, détail qui a son importance !

Comment se fait le règlement ? En fait, l'éleveur ne recevra pas 3,30 F au kilo vif, car dans la plupart des cas il n'aura pas déjà payé l'aliment consommé par la bande livrée. Il va toucher la différence : Valeur des poulets moins Valeur de l'aliment. Si l'accouveur n'a pas été réglé de ses poussins, il prélèvera lui aussi ce qui lui revient sur la valeur des poulets.

La somme reçue par l'aviculteur ne constitue évidemment pas son bénéfice. Il faut en déduire ses amortissements (les traites à payer s'il a dû emprunter pour construire le poulailler, cas le plus fréquent), ses frais (chauffage, eau, électricité, médicaments, assurances, ramassage des poulets...), toutes choses passées sous

silence dans le contrat. L'éleveur pourra alors, et alors seulement, se rendre compte si l'opération a été bénéficiaire ou non, et de quelle manière son travail a été rémunéré.

Peut-on considérer cet aviculteur comme un travailleur à façon ? La matière première lui est-elle fournie ? En fait, il paye la matière première, et il est même tenu de l'assurer, ce qui n'empêche pas l'intégrateur, par un abus manifeste, de considérer les poulets en élevage comme sa propriété (warrant).

Finalement, un contrat de ce genre montre les dangers de l'intégration capitaliste en aviculture. Les garanties incluses sont à sens unique en faveur de l'intégrateur, sauf celle du prix de reprise. Cette garantie, dont j'ai souligné tous les aléas, est pourtant l'appât qui emporte l'adhésion de l'éleveur, qui trop souvent ne fait pas entrer ses frais en ligne de compte, en dehors du prix des poussins et de l'aliment. Habitude déplorable qui ne se comprend que par l'absence de formation économique...

Certains contrats prévoient un règlement à l'indice de consommation, c'est-à-dire que l'on prend en considération le poids vif ou mort du poulet et le poids de l'aliment consommé. Le bénéfice de l'éleveur n'en est pas plus garanti pour autant.

Pour donner une idée de l'exploitation éhontée dont peuvent être victimes des aviculteurs isolés et mal informés de la part de firmes capitalistes et dans le cadre de contrats d'intégration, voici un exemple qui donne à réfléchir. Il s'agit d'un ancien forgeron d'un bourg du Léon ; dépassé par l'évolution technique de son métier, il construit un poulailler de 500 m² en 1958 pour élever des poulets. Malgré les crises, il continue vaille que vaille, ne voyant aucune issue à cause de son âge. Toujours sous contrat avec la même firme d'aliment, il se tourne en 1969 vers l'élevage des pintades.

Il m'a communiqué, sous le coup de la colère, ses comptes pour la livraison de 6 000 pintades. La firme lui avait versé 1 215,13 F. Or, il estimait ses frais à :

— chauffage	550 F
— eau	80 F
— ramassage	250 F
Total	880 F

Il comptait pour rien l'électricité et il estimait que son bâtiment était amorti. Malgré tout, sur cette bande de pintades qui lui avait demandé un travail de trois mois, il avait donc gagné 335,13 F, soit un salaire mensuel de 111,71 F !

Le scandale qui le révoltait était que la firme lui avait retenu 1 800 F de TVA sur l'aliment, d'une manière absolument illégale, car il n'avait pas la propriété des animaux. Il s'agissait dans son cas vraiment d'un travail à façon : il n'y avait pas eu vente d'aliment, mais seulement fourniture... Sans cette retenue injustifiée, son revenu mensuel aurait été de 711,71 F, ce qui était acceptable dans son esprit. La modestie même de ses exigences est significative des bas salaires dont se contentent, bon gré, mal gré, les petits aviculteurs bretons à qui les firmes intégratrices font supporter l'essentiel de la dégradation des cours.

En conclusion, disons que le système favorise sans conteste le progrès technique et les investissements. Les propositions des firmes vont parfois très loin. Ainsi, Duquesne-Purina faisait en 1969 de la publicité pour son « Service Avant-Ponte » (2) qui comportait une aide complète au candidat-aviculteur : « Etude de l'installation, au sol ou avec cages - Plans de financement - Choix des souches - Programme d'alimentation et de gestion -

Programme sanitaire - Débouchés avec garantie ». C'était plus que la livraison d'une usine clef en main !

Mais la position de l'éleveur intégré est très faible vis à vis de la firme qui emploie ses services. Son endettement initial lui lie les mains. En fait, il devient un simple gérant de son élevage, un salarié à qui personne ne reconnaît cette qualité. Ce salarié paye sa propre Sécurité sociale, ne bénéficie d'aucun congé annuel, ni même d'un salaire inter-professionnel garanti. Mieux, ce salarié qui n'a pas droit au S.M.I.C., se doit de posséder son propre outil, pour l'acquisition duquel il s'endette souvent auprès de son propre patron ! Ajoutons à cela la dispersion des ateliers de production, défavorable aux actions revendicatives, et on aura une idée de l'état de sujétion de l'aviculteur intégré par une firme capitaliste, et des possibilités d'exploitation ainsi ouvertes (3).

Comment les agriculteurs ont-ils pu se laisser prendre au piège de l'intégration par une firme capitaliste ? Sans doute faute d'information. Surtout à cause de l'état de crise permanente de l'agriculture traditionnelle en Bretagne. Beaucoup de petits et moyens exploitants vivent sur des fermes exiguës, et sont prêts à accepter n'importe quel travail pour rester dans la profession.

P.-Y. LE RHUN.

(1) Aux Halles de Paris la différence s'établissait en 1967 autour d'un Franc, entre les deux catégories de qualité.

(2) Voir l'« Aviculteur », n° 216, septembre 1969.

(3) Un exemple: la firme peut chercher à augmenter ses bénéfices en trichant sur la qualité de l'aliment fourni. L'aviculteur est obligé d'employer cet aliment, même s'il finit par s'apercevoir de la fraude, tant qu'il reste endetté vis-à-vis de son fournisseur. Le procédé a été réellement employé.

AL LEUR NEVEZ

Dans le cadre de l'extension de ses activités, AL LEUR NEVEZ (fédération du breton populaire), propose à tous ceux qu'intéresse l'étude du breton, les stages suivants, s'adressant aux débutants.

Pour ceux qui ne connaissent rien de la langue :

Un stage à Pâques.

Pour ceux qui comprennent mais ne parlent pas, ou bien étudient depuis un certain temps mais ne réussissent pas à s'exprimer :

Un stage en fin de juillet.

Pour ceux qui comprennent bien un dialecte mais ne le parlent pas :

Des stages de dialectes parlés dans le Léon (au nord de Lesneven et dans la région de Saint-Pol-de-Léon) et vraisemblablement en Cornouaille (dans la montagne) et le Trégor. Ces stages dialectaux sont entièrement en breton, de même que les autres activités d'Al Leur Nevez.

Les personnes intéressées sont invitées à écrire au secrétaire des stages : Mikael MADEC, 7, rue de Vaucelles, 95-Taverny, en précisant ce qui les intéresse. Il est indispensable de joindre deux enveloppes timbrées.

Tous ces stages ont lieu en Basse-Bretagne et sont ouverts à tous ceux qui acceptent la règle interne, expliquée dans les circulaires, et les buts, à savoir se perfectionner en breton.

(Communiqué).

Les costumes de Cornouaille :

LE GROUPE DE CARHAIX

Nous avons réuni dans ce groupe les modes vestimentaires dont les types de coiffes ont une parenté très étroite et qui représentent assez exactement l'unité ethnique d'une vaste région, par opposition à l'extrême diversité des pays que nous venons de voir.

Dans ce groupe figurent les modes vestimentaires suivantes :

1. Châteauneuf-du-Faou
2. Carhaix
3. Gourin
4. Gouarec

Si nous avons donné à ce groupe le nom de groupe de Carhaix, c'est parce que les pays dont il est question sont directement tributaires de Carhaix, qu'ils ont de tous temps subi ses influences économiques et linguistiques.

Carhaix, lieu central de marché, carrefour à l'intersection de voies allant du Léon vers le Vannetais, la Cornouaille méridionale, et de celle-ci vers le Trégor, Saint-Brieuc, le pays de Rennes, a influencé toute la région située entre les Monts d'Arrée et les Montagnes Noires, l'embouchure de l'Aulne et le cours de l'Oust.

Mais si son influence vers l'Ouest a été moindre, concurrencée par celle de Châteaulin, si à l'Est elle s'est trouvée en butte aux influences trégorroise, gallo, vannetaise, elle a été déterminante dans les quatre pays que nous avons nommés plus haut. Ils se tiennent dans un cadre parfaitement clos, limité au Nord par les Monts d'Arrée, la forêt de Beffou et celle de Duault, au Sud par le cours supérieur de l'Odet, le Ster-Laer, l'Ellé, les Montagnes Noires, le Blavet, à l'Ouest par le Ster-Goanez, les marais de Brasparts, à l'Est par la vallée de Poulancré.

A l'intérieur de cette région, les quatre pays offrent chacun des limites nettement déterminées. C'est ainsi que tout le territoire de Châteauneuf-du-Faou se situe entre l'Odet, le Ster-Goanez, l'Ellé, l'Aulne ; que celui de Carhaix est limité par les marais de Brasparts, les Monts d'Arrée, les forêts de Beffou et de Duault, l'Aulne, les Montagnes Noires. Une ligne de hauteurs le sépare de celui de Gouarec qui, des quatre pays, est celui qui possède des limites moins nettement affirmées — aussi verrons-nous que sa mode, comme celle de toutes les marches, est influencée par les modes voisines. Quant à Gourin, c'est peut-être de tout ce groupe, le pays qui possède les frontières les mieux définies : au Nord, les Montagnes Noires le séparent de Carhaix et de Châteauneuf ; à l'Est, l'Ellé forme sa frontière avec le pays pourlet ; à l'Ouest, au Sud, le Ster-Laer le sépare du pays du Faouët et de Guiscriff.

A la mode de Châteauneuf-du-Faou, à qui le nom de **dardoupezzenn** ou **bardou paizan** est généralement donné, appartiennent les communes suivantes :

1. Collreoc. — 2. Plonevez-du-Faou. — 3. Châteauneuf-du-Faou. — 4. Saint-Goazec. — 5. Laz.

A celle de Carhaix dite **fisel** pour les hommes et **penn kolvez** ou **kordelenn** pour les femmes, appartiennent les communes de :

6. Scrignac. — 7. Berrien. — 8. Huelgoat. — 9. Locmaria-Berrien. — 10. Plouyé. — 11. Poullaouen. — 12. Carnoët (en partie). — 13. Locarn. — 14. Kergrist-Moëlou. — 15. Trébrivan. — 16. Treffrin. — 17. Plounévezel. — 18. Kergloff. — 19. Landéleau. — 20. Cléden-Poher. — 21. Carhaix. — 22. Spézet. — 23. Saint-Hernin. — 24. Motreff. — 25. Tréogan. — 26. Plévin. — 27. Le Moustoir. — 28. Paule. — 29. Maël-Carhaix. — 30. Glomel. — 31. Rostrenen. — 32. Bonen (fusionnée avec Rostrenen).

La mode de Gourin est portée dans les communes de :

33. Roudouallec. — 34. Gourin. — 35. Le Saint (avec infiltrations de Rosporden). — 36. Langonnet (aujourd'hui presque entièrement acquis à Rosporden).

Dans les communes suivantes est portée la mode de Gouarec :

37. Trémargat (partie Sud). — 38. Saint-Nicolas-du-Pélem. — 39. Plounevez-Quintin. — 40. Canihuel. — 41. Haut-Corlay. — 42. Corlay. — 43. Plussulien. — 44. Saint-Ygeaux. — 45. Sainte-Tréphine. — 46. Plouguernevel. — 47. Gouarec. — 48. Laniscat. — 49. Saint-Gelven. — 50. Saint-Mayeux (partie Ouest). — 51. Caurel (idem). — 52. Plélauff (partie Nord et Est avec infiltrations de Pontivy au Sud, de Carhaix à l'Est). — 53. Les-couët-Gouarec (une petite partie Nord). — 54. Perret. — 55. Sainte-Brigitte.

Cette dernière mode a reçu le nom de **fañch** ou **fanchon** et a été souvent attribuée, non pas à Gouarec, mais à Rostrenen.

Toutes les coiffes du groupe de Carhaix possèdent une caractéristique commune : leur fond.

Toutes ont réduit leurs ailes à l'état d'embryons. L'une d'elles, celle de Châteauneuf-du-Faou, ayant conservé ses brides, a pu être prise pour une coiffe d'artisan, alors qu'elle est une coiffe paysanne, les brides actuellement attachées derrière le cou sont celles qui servaient autrefois à attacher la coiffe sous la gorge.

Dans la coiffe de deuil de Gourin, on pourrait prendre pour des brides les deux bandes de toile qui pendent sur la poitrine : il s'agit des ailes de la coiffe et de sa visagière, réduites aux dimensions de liens, alors que la **choukenn** de cette coiffe a conservé ses proportions primitives. C'est la même coiffe que la coiffe de deuil de Brasparts, mais cette dernière n'ayant pas évolué a conservé intacte sa **choukenn**, sa visagière et ses ailes.

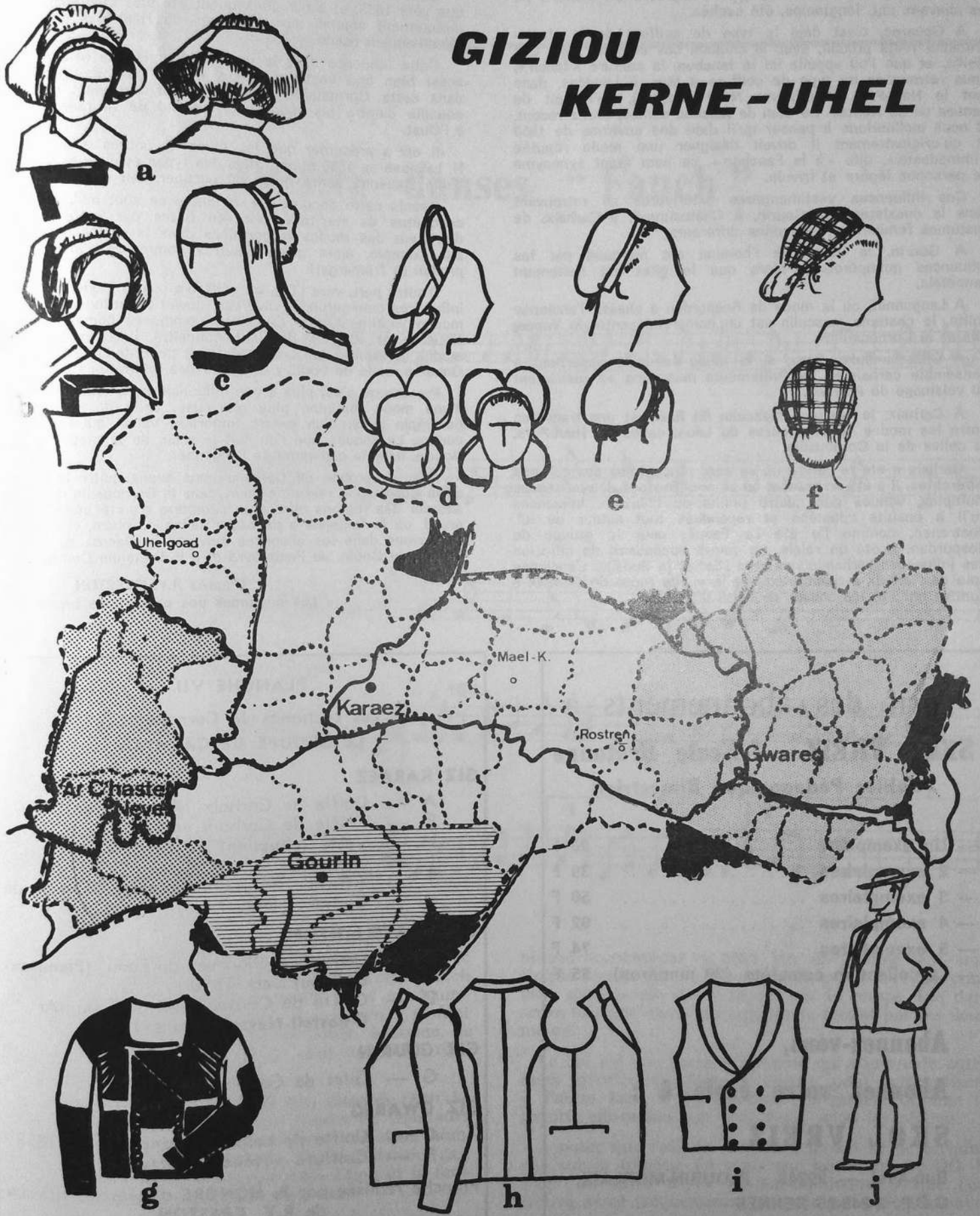
Dans la coiffe de Gourin, les ailes se relèvent et leurs extrémités viennent s'épingler sur le sommet du fond : après avoir reçu un premier pli, elles en reçoivent un second.

A Châteauneuf-du-Faou, les brides réunies derrière le cou sont celles de l'ancienne petite coiffe, alors que les ailes, considérablement réduites de largeur, mais non de longueur, se relèvent en forme de double arceau et viennent se fixer par leurs extrémités au sommet de la visagière. Ces brides de la petite coiffe sont portées quotidiennement. Dans la région de Plonevez-du-Faou, vers Langonnet, les ailes de la coiffe, au lieu de se réunir au sommet de la visagière, se croisent sur celle-ci et les brides sont attachées sous la gorge.

A Carhaix comme à Gouarec, la coiffe a perdu ses ailes et conservé sa visagière. A Carhaix, celle-ci est pliée en deux sous la coiffe. A Gouarec, où elle était encore bien visible, il y a une cinquantaine d'années, la visagière n'existe plus aujourd'hui qu'à l'état de symbole. Ce type de coiffe, sous sa forme ancienne, s'est maintenu chez de vieilles femmes de Laniscat jusqu'aux environs de 1925. Nous en avons vu des exemplaires, vers cette époque, sous une forme légèrement évoluée, à Carhaix.

Mais si la coiffe à Carhaix et à Gouarec a été longtemps semblable et si, actuellement, ayant subi une évolution rapide, elle offre deux types différents, un autre détail, qui a son importance, distingue les deux modes et ceci, bien avant l'évolution différente de l'une et de l'autre : c'est la coiffure des cheveux.

GIZIOU KERNE-UHEL



A Carhaix, c'est encore le type bas-breton de coiffure où les cheveux ont, longtemps, été cachés.

A Gouarec, c'est déjà le type de coiffure de la Haute-Bretagne toute proche, avec le chignon bas contenu dans une résille, et que l'on appelle ici le **fanchon**, la coiffure « **fañch** ». Nous retrouvons ce type de coiffure à Mûr, à Loudéac, dans tout le Haut-Pays (Penthièvre Nord excepté), qu'il soit de Rennes ou de Nantes. Ce nom de **fanchon** semble assez récent, et nous inclinons à penser qu'il date des environs de 1850 et qu'originellement il devait désigner une mode réputée « immodeste », dite « à la Fanchon », ce nom étant synonyme de personne légère et frivole.

Ces influences vestimentaires extérieures se retrouvent dans la coexistence à Gourin, à Châteauneuf, à Carhaix, de costumes féminins et masculins différents.

A Gourin, la veste de l'homme est marquée par les influences quimpéroises, alors que le gilet est nettement vannetais.

A Langonnet, où la mode de Rosporden a chassé l'ancienne coiffe, le costume masculin est un compromis entre le Vannetais et la Cornouaille.

A Châteauneuf-du-Faou, si la mode féminine appartient à l'ensemble carhaisien, les vêtements masculins se ressentent du voisinage de Pleyben.

A Carhaix, le costume masculin dit **fisel** est une transition entre les modes vestimentaires du Léon, celles du Haut-Pays, et celles de la Cornouaille.

Carhaix a été le centre où se sont rencontrées des cultures différentes. Il a été un creuset où se sont fondues des influences multiples, venues des quatre points de l'horizon, influences qu'il a ensuite adaptées et répandues tout autour de lui. Rostrenen, comme l'a été Le Faouët pour le groupe de Rosporden, a été un relais, un centre secondaire de diffusion des influences carhaisiennes vers l'Est et le Sud-Est. L'ancienne voie de Carhaix à Saint-Brieuc et la vieille route de Carhaix à Pontivy ont été les causes de cette diffusion.

Celle-ci a été moindre vers Mûr, qui n'a été relié à Carhaix que vers 1835, et a par conséquent été plus longtemps et plus directement soumis aux influences du Haut-Pays dont il fait effectivement partie.

Cette influence dans le domaine linguistique et économique aussi bien que vestimentaire a été de première importance dans cette Cornouaille essentiellement terrienne, cette Cornouaille d'entre les monts qui s'étend de la rade de Brest à l'Oust.

Il est à présumer que les types de coiffes qu'a dessinées H. Lalaisse en 1850 étaient déjà des types évolués et diversifiés d'une ancienne coiffe qui a dû occuper tout ce territoire.

Depuis cette époque, les variantes se sont multipliées, des conquêtes de territoire ont été faites par cette mode au détriment des modes trégorroises dans la région de Carnoët, par exemple, alors qu'en d'autres communes l'inverse s'est produit (à Trémargat).

D'autre part, vers l'Est, un véritable puzzle, conséquence des influences commerciales diverses, devait constituer la carte des modes vestimentaires. Certaines communes comme Lescouët-Gouarec et Plélauff devaient connaître l'existence de trois modes différentes sur leur territoire : celle de Carhaix, celle de Gouarec, celle de Pontivy et même des infiltrations **pourlet**.

Par contre, c'est plus à une influence esthétique, au prestige d'une mode féminine plus gracieuse, celle de Rosporden, à l'exemple aussi d'un centre important voisin qui l'a adoptée, comme Le Faouët, que l'on doit le recul de la mode locale de Gourin, dans la commune de Langonnet.

Avec le groupe de Carhaix, nous avons quitté la diversité de la Cornouaille maritime pour, dans la Cornouaille des monts, aborder des régions offrant un caractère d'unité beaucoup plus grand, où la fantaisie a peut-être moins de place, comme nous le verrons dans les chapitres suivants consacrés au Léon, au Trégor, au Goëlo, au Penthièvre et à la Bretagne Centrale.

D'après R.Y. CRESTON

« Les costumes des populations bretonnes ».

Tarif des abonnements à SKOL VREIZ - L'École Bretonne (Cahier Pédagogique Bimestriel)

— Un exemplaire	20 F
— 2 exemplaires	35 F
— 3 exemplaires	50 F
— 4 exemplaires	62 F
— 5 exemplaires	74 F
— La collection complète (29 numéros)	55 F

Abonnez-vous,

Abonnez votre école à :

SKOL VREIZ

Run-Avel — 29245 - PLOURIN-MORLAIX
C.C.P. 2-248-25 RENNES

PLANCHE VII

Les costumes de Cornouaille : LE GROUPE DE CARHAIX

GIZ KARAEZ

- A — Coiffe de Carhaix (**Karaez**) vers 1850
- E — Coiffe de Carhaix vers 1930
- H — Veste (**chupenn**) de Carhaix
- I — Gilet de Carhaix
- J — Attitude traditionnelle selon la mode de Carhaix (1900-1925)

GIZ KASTELL-NEVEZ

- B — Coiffe de Plonevez-du-Faou (**Plonevez-ar-Faou**) vers 1850
- D — Coiffe de Châteauneuf-du-Faou (**Ar C'hastell-Nevez**) depuis 1900

GIZ GOURIN

- G — Gilet de Gourin

GIZ GWAREG

- C — Coiffe de Laniscat (**Laniskad**) en 1858
- F — Coiffure « **fañch** » actuelle

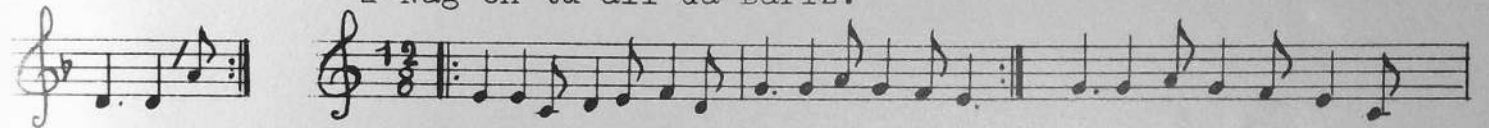
Planche réalisée par P. HONORE d'après les travaux de R.Y. CRESTON

Quatre danses "Fañch"

-1- En garnizon.



-2- Nag en tu all da Bariz.



-3- Larit-hu din ma mamm.



-4- Dañs Fañch.



Le pays « Fañch » (Nord de Gouarec) voisine avec le pays « Fisel » (Maël-Carhaix). La gavotte *Fañch* est basse (*plin*), alors que la gavotte *Fisel* est haute. Cela veut dire que les pas du « *Fañch plin* » se font à ras de terre. Les danseurs, au coude à coude, se déplacent en bloc en faisant un saut à gauche tous les quatre temps.

Nous donnons ci-dessus trois airs chantés (*kan ha diskan*) et un air de biniou. Les couples de chanteurs de *kan ha diskan* peuvent être formés de deux hommes, deux femmes ou être mixtes. Dans ce dernier cas, le plus souvent, l'homme chante dans l'aigu et la femme dans le grave pour réaliser l'unisson.

La danse numéro 3 est un « bal », du breton *bale* qui veut dire marche ou promenade. La première

phrase accompagne en effet, sur un rythme lent, une simple ronde qui s'interrompt au point d'orgue pour faire place à une danse rapide sur 16 temps. Les danseurs forment alors des couples se tenant par les deux mains.

Le bal est une danse reposante qui s'intercale entre deux gavottes. On l'appelle encore, pour cette raison, « *Tamm kreiz* » ou morceau du milieu. Comme la gavotte elle-même, son style varie selon les régions.

A noter que l'air de danse numéro 3 ne se termine pas sur la tonique FA mais sur la dominante DO. Il s'agit du mode dit « majeur-dominante » que l'on trouve assez fréquemment dans la musique bretonne.

Fañch DANNO.

Kan ha dikan "fisel"

KAN HA DISKAN. Fisel. -Na baleet meus broiou. -1-

-Disul barz an over'n bred. -2-

-Ar Gevier. Bal fisel. -3-

-Pa vez pignet ar sonerien. Bal fisel. -4-

-Eur plah ieuank euz Plusulien. Bal fisel -5-

KAN HA DISKAN- Fisel. -6-

Daou gamerad fidel, Ton doubl -7-

Na prosternet eo ma halon. Ton doubl. -8-

Ces huit airs de danse ont été recueillis à Glomel par André Le Mercier. Ils étaient chantés par des couples locaux bien connus : Mmes Duro et Guédon, d'une part, MM. Y. Guilcher et Y. Henry, d'autre part.

Les numéros 1, 2, 3 et 8 ont été enregistrés sur disque « Mouez-Breiz » (*Fest-Noz à Glomel*). BRUD en a publié les paroles. A l'audition du disque, on remarquera que le « *diskaner* » introduit souvent une variante à sa façon dans le thème mélodique présenté par le « *kaner* ».

Les numéros 3, 4 et 5 sont des « *hals* » (peut-être déformation du mot breton « *bale* » qui veut dire : promenade). Ce sont des danses à deux parties :

1°) Une ronde lente. Dans d'autres régions, cette ronde est remplacée par une promenade par couples. (4 mesures).

2°) Une danse rapide. (4 mesures).

Les numéros 7 et 8 sont toujours des danses *Fisel*, mais la deuxième reprise a une longueur double donnée par l'introduction d'une ritournelle de deux mesures. (Ex. : *Diguedon lala lalala*). De là le nom de « *ton doubl* ».

On remarquera que, sur ces huit airs, un seul, le numéro 3, est en mode majeur. Les numéros 2 et 5 sont en majeur-dominante ; les autres sont en mineur dit hypodorien.

F. DANNO.